



PREMIÈRES RENCONTRES FRANCO-QUÉBÉCOISES

« Regards croisés sur les politiques de jeunesse »

29-30 NOVEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

Sommaire

Introduction des institutions organisatrices	5
<i>Marquer les 50 ans d'une coopération jeunesse unique et dynamique par Marianne Bésème,</i>	5
<i>Croiser les regards sur les politiques de jeunesse des deux côtés de l'Atlantique par Thibaut de Saint Pol</i>	5
<i>Faire avancer la connaissance et mettre en discussion l'intervention auprès des jeunes par Maria Eugenia Longo</i>	6
Présentation des rencontres	6
Session plénière sur la situation des jeunes en France et au Québec	7
<i>La jeunesse québécoise : esquisse d'un portrait statistique et sociologique par Mircea Vultur et Nicole Gallant</i>	7
<i>Portrait des jeunes vivant en France par Yaëlle Amsellem Mainguy</i>	13
Session plénière sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse en France et au Québec	17
<i>Les politiques de jeunesse en France et au Québec par Martin Goyette et Patricia Loncle</i>	17
Table ronde : La persévérance et la lutte contre le décrochage	20
<i>Des processus de régionalisation des politiques aux logiques d'intervention, des approches contrastées de la persévérance scolaire en France et au Québec par Thierry Berthet et Sylvain Bourdon</i>	20
<i>Réseau des Ecoles de la Deuxième Chance - France</i>	26
<i>Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire - Québec</i>	27
<i>Dispositif d'aide à la réussite pour une nouvelle orientation à l'université - France</i>	29
<i>Fusion jeunesse - Québec</i>	30
Table ronde : L'accompagnement vers l'emploi	31
<i>L'accompagnement vers l'emploi des jeunes : qu'y a-t-il derrière cette notion ? Regards croisés France / Québec par Anne Fretel et Maria Eugenia Longo</i>	31
<i>Réseau des carrefours jeunesse-emploi - Québec</i>	36
<i>Mission locale de Langres - France</i>	38
<i>Academos - Québec</i>	39
<i>Programme national Étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat - France</i>	41
Table ronde : La participation des jeunes à la décision publique	42
<i>La participation des jeunes à la décision politique par Nicole Gallant et Laurent Lardeux</i>	42
<i>Institut du Nouveau Monde - Québec</i>	49
<i>Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes - France</i>	50
<i>« Dialogue structuré » au Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire - France</i>	51
<i>Citoyenneté jeunesse - Québec</i>	52
Comité d'organisation des rencontres	53

Introduction des institutions organisatrices

Marquer les 50 ans d'une coopération jeunesse unique et dynamique par Marianne Bèsème,

Marianne Bèsème est secrétaire générale en France de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

En 50 ans d'existence, l'Office franco-québécois pour la jeunesse est devenu un acteur incontournable de la coopération entre la France et le Québec et a permis l'émergence de milliers de projets de jeunes prêts à élargir leurs horizons. Ils sont ainsi plus de 150 000 à avoir été accompagnés par l'Office depuis 1968, seuls ou en groupes, pour acquérir de nouvelles compétences des deux côtés de l'Atlantique. A travers ces échanges, de nombreux partenariats ont fleuri, dans tous les secteurs ; c'est ainsi tout un écosystème de coopération autour des enjeux de jeunesse que l'OFQJ a soutenu et encouragé.

Forts de ce constat, et pour dresser une sorte de « point d'étape » à l'occasion de notre cinquantième anniversaire, nous avons souhaité construire un temps d'échanges et d'analyse sur la situation des jeunes et les politiques de jeunesse, en France et au Québec. De là sont nées ces Premières Rencontres franco-québécoises, qui ont permis, grâce au partenariat avec l'INJEP et l'OJS, un regard distancié et des mises en perspectives précieuses, ainsi que des éclairages inédits à travers les témoignages de praticiens de terrain. Je tiens à souligner l'appui sans faille que nous a également apporté le groupe d'amitié France-Québec de l'Assemblée nationale, sans qui ces Rencontres n'auraient pas pu avoir la même portée.

Ces Premières Rencontres et leurs 250 participants ont fait la preuve de leur intérêt : c'est sans hésitation que les partenaires ont souhaité creuser le sillon et poursuivre l'aventure. Rendez-vous à Montréal au printemps 2020 pour la deuxième édition !

Croiser les regards sur les politiques de jeunesse des deux côtés de l'Atlantique par Thibaut de Saint Pol

Thibaut de Saint Pol est directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP / France)

Depuis plusieurs années, nous avons à l'INJEP l'idée d'organiser un colloque scientifique qui permette de croiser les regards entre le Québec et la France sur les politiques de jeunesse. Quand l'OFQJ nous a approchés pour réfléchir à ce que nous pourrions construire ensemble à l'occasion de leur 50^e anniversaire, nous avons été ravis de saisir cette occasion de bâtir ensemble le programme de ces Rencontres. En lien avec l'Observatoire Jeunes et Société (OJS) - Québec, qui est également un partenaire de longue date de l'INJEP, ces Rencontres se situent dans la lignée de travaux et d'échanges que nous avons avec le Québec depuis de nombreuses années.

Croiser nos regards sur les jeunes et les politiques de jeunesse est à nos yeux en effet indispensable pour mieux appréhender ce que nous avons en commun et ce qui nous distingue, mais aussi interroger nos propres forces et faiblesses et réfléchir à des voies d'amélioration. Ces échanges sont aussi l'occasion de questionner, à la lumière des travaux de recherche récents et des témoignages des jeunes et des professionnels, les imaginaires aussi bien en France qu'au Québec sur la situation des jeunes de l'autre côté de l'Atlantique. Ils visent aussi à mettre en lumière comment et pourquoi les mêmes questions ne sont pas toujours abordées de la même manière. C'est tout l'enjeu de ces premières Rencontres franco-québécoises que de permettre aux jeunes, aux chercheur·e·s et aux acteurs des politiques de jeunesse québécois et français de réfléchir ensemble à ce que doivent être demain les politiques de jeunesse.

Faire avancer la connaissance et mettre en discussion l'intervention auprès des jeunes par Maria Eugenia Longo

Maria Eugenia Longo est directrice de l'Observatoire Jeunes et Société (OJS / Québec)

Fondé en 1998, l'Observatoire Jeunes et Société (OJS) est un réseau international de plus d'une centaine de membres chercheur·es et étudiant·e·s qui s'intéressent à la jeunesse. Avec une approche globale, l'OJS conçoit la jeunesse comme une période de transition vers la vie adulte et les jeunes comme des acteurs à la fois sociaux et individuels, se caractérisant par la diversité sociale, territoriale et biographique. Les travaux des chercheurs de l'OJS visent à mettre en évidence les interactions entre les sphères éducationnelles, professionnelles, familiales, sociales, résidentielles ou affectives lors des multiples transitions qui caractérisent la vie des jeunes, en tenant compte des contextes et des inégalités dans lesquels elle se déploie. Les chercheurs regroupés à l'OJS entendent ainsi œuvrer au développement de connaissances devant permettre de mieux connaître, analyser et aussi intervenir avec et pour la jeunesse, tant d'un point de vue transversal que comparatif, à l'échelle nationale et internationale.

Lieu incontournable d'expertise, l'OJS est donc situé à l'interface entre le milieu académique et de la pratique, et il mène une vaste mission de valorisation des connaissances scientifiques à travers plusieurs outils de diffusion (colloques, journées d'études, bulletins, mensuels, revue, site web). Dans ce sens, des partenariats nationaux et internationaux - notamment dans la francophonie - avec des homologues scientifiques et sociaux de calibre international fortement engagés pour la jeunesse tel que l'OFQJ, LOJIQ et l'INJEP, constituent le terrain idéal pour l'échange et l'avancement de la connaissance et de l'intervention auprès des jeunes, dans le but de mieux comprendre la société contemporaine et la manière dont elle évolue dans différentes régions du monde.

Présentation des rencontres

Les 29 et 30 novembre 2018, l'Office franco-québécois pour la Jeunesse, associé à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire en France et l'Observatoire Jeunes et Société au Québec ont organisé les premières rencontres franco québécoises sur la jeunesse, à l'Assemblée nationale, en partenariat avec le groupe d'amitié France-Québec. L'objectif était de rassembler chercheur·e·s et praticien·ne·s lors d'un colloque sur le thème des politiques de jeunesse en France et au Québec.

C'est à l'occasion de son cinquantième anniversaire que l'Office franco-québécois pour la Jeunesse a souhaité proposer un temps de réflexions croisées et d'échanges sur les politiques de jeunesse sur les deux territoires, leurs objectifs, leurs méthodes en offrant autant que possible un espace d'échange, de discussion et de réflexion autour des manières de faire et à l'appui de contextualisations scientifiques.

Durant deux jours et avec la participation de plus d'une centaine de personnes venues des deux côtés de l'Atlantique, l'OFQJ avec le soutien de l'Injep et de l'OJS a permis à des chercheur·e·s et des professionnel·le·s de terrain français et québécois de confronter les pratiques, de mieux connaître les projets issus de partenariats franco-québécois. Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanger sur des programmes pilotes et lancer des pistes de nouvelles coopérations. Les thèmes de la persévérance, de l'accompagnement vers l'emploi et de la participation à la vie publique des jeunes ont été au cœur des échanges pour cette première édition.

Ouvertes par Sébastien Nadot, Député et Président du groupe amitié France-Québec de l'Assemblée nationale et Line Beauchamp, Déléguée générale du Québec en France et représentante personnelle du Premier Ministre québécois pour la francophonie, ces rencontres ont été conclues par Marianne Bésème et Michel Robitaille, Secrétaires généraux de l'OFQJ, Réjean Houle, Secrétaire adjoint à la jeunesse du Québec et Jean-Benoît Dujol, Délégué interministériel à la Jeunesse en France.

Session plénière sur la situation des jeunes en France et au Québec

La jeunesse québécoise : esquisse d'un portrait statistique et sociologique par Mircea Vultur et Nicole Gallant

Mircea Vultur est sociologue, professeur titulaire au Centre Urbanisation Culture Société (INRS) et Nicole Gallant est politiste professeure titulaire au Centre Urbanisation Culture Société (INRS). Ils sont membres de l'Observatoire Jeunes et société (OJS)

La jeunesse, en tant qu'objet d'analyse scientifique, entretient avec les faits de reproduction sociale une relation complexe de continuité et de rupture. D'un côté, elle demeure un «âge de la vie», caractérisé par des libertés de mouvement et des contraintes particulières; d'un autre côté, elle est soumise aux transformations structurelles, aux données sociétales et aux aléas des conjonctures économiques. Intégrée à des systèmes nationaux qui façonnent à la fois certaines régularités de comportements et des structures conceptuelles spécifiques pour l'analyser, la jeunesse est avant tout une réalité statistique et sociologique qui agit comme baromètre social (Gauthier, 2007) et qui peut être abordée selon des angles d'approche différentes. Dans cette perspective, ce court article propose un portrait général d'ordre statistique et sociologique de la jeunesse québécoise afin de documenter, à l'aide de données et de constats descriptifs, la situation actuelle de cette catégorie de la population. Pour ce faire, nous explorons les champs suivants: la socio-démographie, l'éducation, le marché de l'emploi et les valeurs au travail des jeunes.

La socio-démographie : quelques données statistiques

Aujourd'hui, on compte 1 425 335 jeunes de 15 à 29 ans au Québec, répartis assez également entre les garçons et les filles. Ils représentent une proportion décroissante de la population québécoise : depuis les années 1970, ils sont passés de près de 30% à seulement 18%. En outre, au vu de la proportion assez constante d'enfants de 0 à 15 ans, les jeunes adultes ne sont pas en voie d'accroître leur poids démographique dans les prochaines années. La répartition territoriale des jeunes est irrégulière, de sorte que leur proportion varie selon les régions : la plupart des régions dites éloignées ont des taux légèrement plus faibles (entre 14 et 16%), alors que l'on trouve de fortes concentrations de jeunes à Montréal (20%) et dans le Nord-du-Québec (24%).

Les populations dites « autochtones » ou des « Premières nations » (dont on trouve une très forte concentration dans le Nord du Québec) sont généralement jeunes : « on estime que 39,9 % de la population autochtone est âgée de 24 ans et moins, alors que cette tranche d'âge ne représente que 28,6 % de la population non autochtone » (Blanchet-Cohen 2019). Toutefois, en nombre absolus ils sont peu nombreux, puisque les autochtones représentent une très faible part de la population québécoise. Or, la diversité ethnoculturelle chez les jeunes au Québec est surtout issue de l'immigration. Parmi les Québécois de 15 à 34 ans, 16% sont nés à l'extérieur du Canada. Quatre des cinq principaux pays de naissance des jeunes issus de l'immigration sont des pays au moins partiellement francophones, soit la France, le Maroc, l'Algérie et Haïti, auxquels se joint la Chine.

D'ailleurs, le rapport à l'immigration constitue une des spécificités nationales du Québec comparativement à la France. Tout comme les Canadiens, les Québécois entretiennent généralement des attitudes positives par rapport à l'immigration, quoique des changements récents dans les discours publics pourraient amener ce constat à être nuancé dans les prochaines années. Parmi les autres contrastes avec la France, soulignons que les seuils d'accès à l'autonomie légale ne sont pas les mêmes : par exemple, l'autonomie économique - ouverture d'un compte bancaire, travail - survient beaucoup plus tôt au Québec qu'en France;

inversement, l'autonomie morale - consentement sexuel, consommation d'alcool - y est accordée légèrement plus tard.

Une autre spécificité québécoise distingue la province, cette fois par contraste avec le reste du Canada : la conjugalité. Aujourd'hui, 37% des couples au Québec vivent en union libre plutôt que de se marier, alors que ce n'est le cas que de 15% des couples dans le reste du Canada. Il s'agit d'un phénomène jeune : plus de 50% des couples âgés de 20 à 44 ans vivent en union libre, et cette part est encore plus importante chez les couples de moins de 30 ans. Par conséquent, 60% des enfants au Québec naissent en dehors du mariage. Cette statistique cache de grandes disparités régionales, car ce taux va jusqu'à dépasser les 80% dans certaines régions, alors que ce n'est le cas que de 37% des enfants nés à Montréal (en raison de la forte présence de Québécois anglophones ou issus de l'immigration, dont les taux de mariage sont plus près de ceux du reste du Canada).

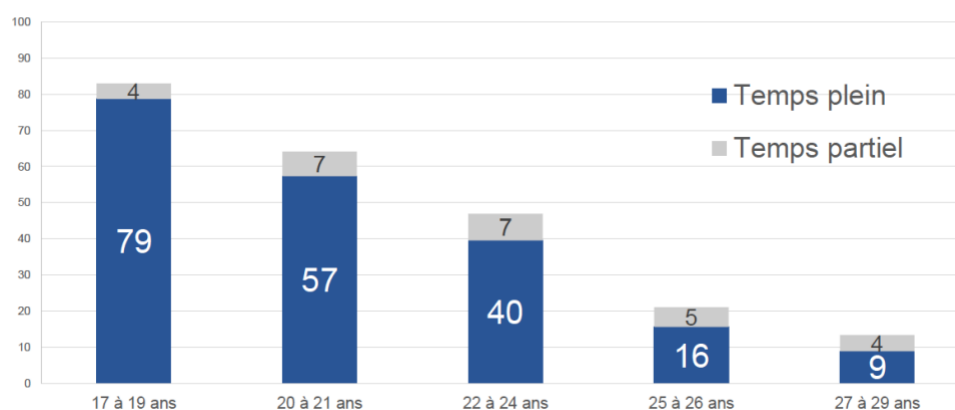
Ceci dit, à bien des égards, les jeunes Québécois sont des jeunes comme ailleurs en Occident, puisque leur situation reflète les grandes tendances transnationales. Ainsi, on observe un certain « allongement de la jeunesse », notamment en raison des études post-secondaires. Bien que la poursuite des études au-delà de la scolarité obligatoire ne soit pas le lot de tous, elle touche un nombre croissant d'individus. Cet allongement a des répercussions sur les autres sphères de la vie, où on assiste à un certain nombre de reports chez ceux qui fréquentent les institutions scolaires plus longuement. Par exemple, en une quinzaine d'années, l'âge moyen de la première maternité a augmenté de deux ans. Néanmoins, on assiste aussi à des cumuls (par exemple, de plus en plus de jeunes ont leur premier enfant alors qu'ils sont encore aux études, soulevant des enjeux de conciliation tripartite entre travail, études et parentalité) ou à des allers-retours (le jeune quitte le foyer familial pour étudier, puis revient habiter chez ses parents pendant qu'il cherche du travail, etc.). En somme, comme dans d'autres parties de l'Occident, le Québec assiste à un bouleversement des seuils de passage à l'âge adulte, passage qui se fait plus tardivement et de manière moins linéaire que par le passé.

La formation et la scolarité des jeunes

La fréquentation scolaire des jeunes au Québec est importante : entre 17 et 19 ans, plus de huit jeunes sur dix fréquentent un établissement d'enseignement (79% à temps plein et 4% à temps partiel); entre 20 et 21 ans, ils sont encore plus de six sur dix (57% à temps plein et 7% à temps partiel); entre 22 et 24 ans le taux descend à près de cinq sur dix (40% à temps plein et 7% à temps partiel) pour descendre à environ deux sur dix entre 25 et 26 ans (16% à temps plein et 5% à temps partiel) et jusqu'à un peu plus de un sur dix de 27 à 29 ans (9% à temps plein et 4% à temps partiel).

Fréquentation scolaire importante

Proportion des jeunes étudiant à temps plein ou à temps partiel durant l'année scolaire 2017 (en pourcentages)



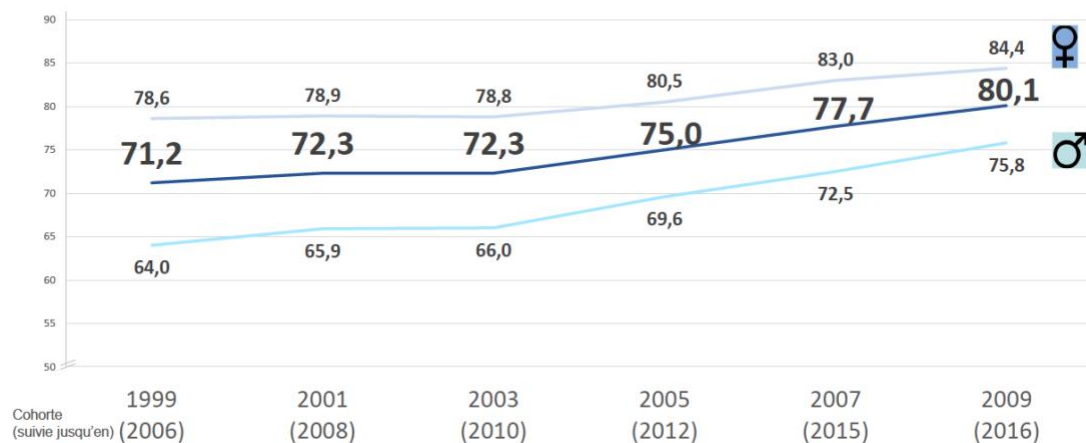
Source : statistique du Canada, Enquête sur la population active 2017, fichier de microdonnées à grande diffusion, traitement INRS UCS

L'envers de la médaille demeure important. Depuis des années, le Québec a dû composer avec une réalité sombre sur le plan de la réussite aux études : un jeune sur trois (30%) quitte l'école publique sans diplôme,

constat encore plus troublant chez les garçons qui décrochent en proportion de 35%. Malgré le ton alarmiste sur l'abandon scolaire des jeunes, de 2000 à 2014, le taux de décrochage annuel a baissé de 21,9% à 14,1% (Doray et Moulin, 2019), et cela grâce à des politiques soutenues de lutte contre le décrochage.

Ces politiques ont contribué à une forte croissance de la persévérance scolaire, surtout lorsqu'elle est mesurée par un indicateur moins statique que le taux de décrochage, à savoir le taux de diplomation dans les temps prescrits (soit après 7 ans au secondaire). Bien qu'elle comporte une normativité importante, cette mesure permet une certaine marge au jeune, en lui octroyant sept années pour compléter son diplôme après son entrée au secondaire.

Forte croissance de la « persévérance » scolaire (diplomation dans les temps prescrits)



Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, avril 2017 traitement INRS pour OJS

Avec cet indicateur, on constate que c'est aujourd'hui 80% des jeunes qui complètent un diplôme d'études secondaires en sept ans, ce qui représente une croissance de près dix points de pourcentage en dix ans. Néanmoins, les écarts entre les filles et les garçons restent très grands, puisque les premières dépassent la moyenne provinciale à 84%, alors que les garçons sont près de 10 points en-dessous, à 76%.

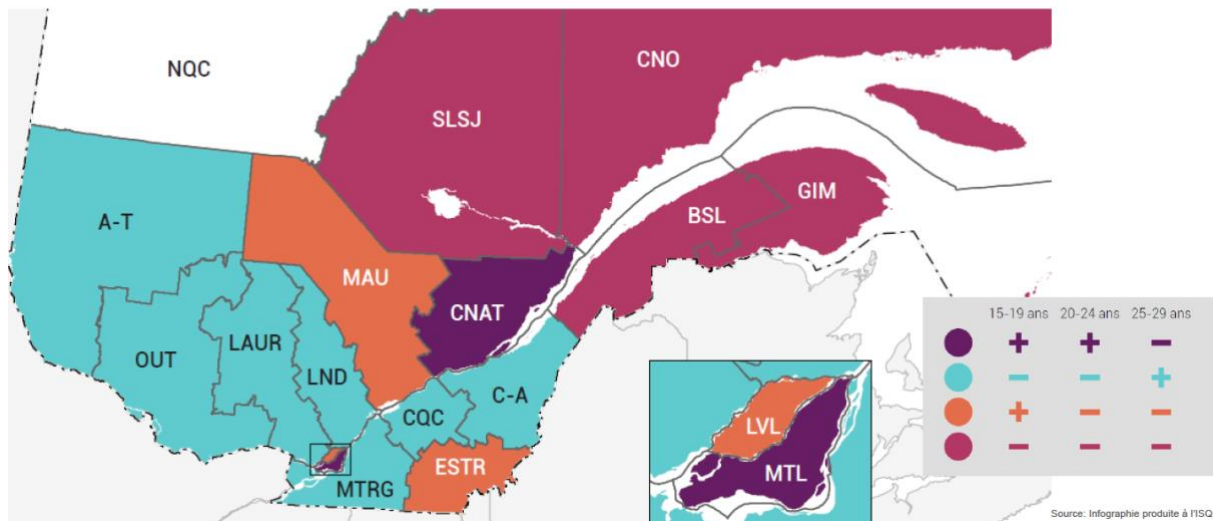
La mesure de la diplomation dans les temps prescrits permet de tenir compte d'un certain nombre de jeunes qui complètent leurs études secondaires dans le cadre des programmes de Formation générale des adultes.

Le nombre d'élèves inscrits aux différents programmes de formation professionnelle et technique au Québec est d'environ 200 000 annuellement. Plus de 40 000 diplômes sont délivrés chaque année en formation professionnelle (DEP, ASP et AFP) et près de 30 000 en formation technique (DEC, AEC, CEC et DPEC). Les effectifs en formation professionnelle suivent une tendance à la hausse (14 points de pourcentage depuis 2000).

Beaucoup de jeunes québécois migrent pour les études, ce qui se voit dans les soldes migratoires de certaines régions, notamment celles qui comptent peu de cégeps et encore moins d'universités. Ces universités procèdent de surcroît à des coupures dans les programmes dits moins viables, contraignant de nombreux jeunes à migrer vers les grands centres urbains pour poursuivre leurs études. Or, on note que c'est dans les universités régionales que l'on retrouve le plus d'étudiants dits « de première génération », c'est-à-dire ceux dont les parents n'ont pas eux-mêmes fréquenté l'université. Une offre diversifiée dans les universités régionales permettrait à ces jeunes d'accéder à la formation universitaire sans les priver de leur réseau local de soutien, crucial pour une première transition vers l'université.

Migration des jeunes

Un lien avec les études



Source : ISQ

Le retour de ces jeunes après les études constitue un objectif d'intervention publique et communautaire, à l'origine des travaux du Groupe de recherche sur la migration des jeunes, ancêtre de l'Observatoire Jeunes et Sociétés. En effet, les jeunes ne reviennent pas forcément dans leur région d'origine. Certes, ils tendent à repartir de Montréal et de Québec (ce qui se traduit par des soldes migratoires négatifs dans ces régions pour la tranche de 25 à 29 ans), mais ils ne s'en éloignent pas forcément beaucoup, s'établissant souvent dans la couronne de Montréal, où les coûts du logement sont moins élevés¹. Quant à ceux qui retournent l'établir « en région », c'est principalement dans leurs zones les plus urbaines.

En 2015, un peu plus de la moitié (55%) des jeunes Québécois de 25 à 34 ans étaient titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études universitaires (23% au collégial et 33% universitaire). Le Québec continue à se classer parmi les premiers des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour ce qui est de la proportion de diplômés d'un collège et d'une université (55% par rapport à 42%). Cependant, cette «massification scolaire» amène une dissociation de la relation formation/emploi et l'apparition du phénomène de la surqualification. En 2013, 20% des jeunes de 25 à 34 ans diplômés de l'université occupent un emploi qui ne demande qu'un diplôme de secondaire et 40% occupent un emploi qui ne demande qu'un diplôme de niveau collégial (Uppal et Larochelle-Côté, 2014)

La situation sur le marché de l'emploi et les valeurs liées au travail

L'ouverture forte du marché du travail au Québec a permis aux jeunes d'être fortement présents dans la population active (même si, en termes absolus, leur nombre a diminué). Ainsi, le taux d'activité des 25 à 29 ans se situait en 2017 à 87,9% et leur taux d'emploi à 69,3%. Cependant on assiste à une hausse de l'emploi à temps partiel qui représentait, en 2017, 48,7% chez les 15 à 24 ans et 15,1% chez les 25 à 29 ans. Le chômage est en baisse, ayant diminué dans la tranche d'âge de 15 à 29 ans de 14,1% en 2014 à 9,7% chez les hommes et de 8,9% à 7,6% chez les femmes. La durée du chômage a également baissé de 15,5 semaines en 2000 à 9,5 semaines en 2017. Dans ces conditions d'un marché de travail dynamique, la mobilité professionnelle s'intensifie chez les jeunes. Le nombre de changements d'entreprises d'une année sur l'autre est supérieur à la moyenne et le temps durant lequel un jeune garde un emploi a diminué. De

¹ Parce que, comme société, le Québec considère le logement comme relevant surtout du domaine privé, on tend à éviter les interventions gouvernementales en lien avec cette problématique. Certains programmes d'accès à la propriété existent pour les jeunes familles à Montréal, de même que des programmes de rénovation dans certains quartiers, mais il y a bien plus de personnes intéressées que de fonds disponibles.

même, la mobilité professionnelle est en hausse : une mobilité non seulement intersectorielle mais aussi intra sectorielle qui résulte, entre autres, de l'apparition des emplois sans métier, sans reconnaissance professionnelle claire, comme les emplois du commercial ou des services (Vultur, 2011). La conjonction de ces phénomènes nous incite à penser que les critères de la stabilité, et plus largement de la définition même de ce qu'un emploi veut dire aujourd'hui sont à redéfinir et à repenser. À noter également qu'une importante proportion de jeunes travaillent au salaire minimum. En 2017, 50% des 15 à 29 ans travaillaient au salaire minimum, tandis qu'ils ne représentent que 24% de la population active.

Sur le plan des valeurs, le travail occupe toujours une place importante dans l'univers des valeurs des jeunes travailleurs. Les enquêtes que nous avons réalisées au Québec (Mercure, Vultur, Fleury, 2012)

montrent qu'en grande majorité, ils le considèrent au moins parmi les valeurs les plus importantes de leur vie en général, alors qu'une infime partie de ceux-ci le considèrent parmi les valeurs les moins importantes. Dans leur échelle de valeurs, le travail se situe le plus souvent en deuxième place : c'est la vie privée qui est au sommet de la hiérarchie. Pour la grande majorité des jeunes, la vie de couple et la vie familiale constituent la sphère la plus importante de leur vie. La quête d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée est revendiquée avec une très grande intensité par les jeunes travailleurs. Cette quête d'équilibre n'exprime pas un désinvestissement du travail, mais le désir que la place prise par le travail leur permette un investissement plus fort dans

« Pour la grande majorité des jeunes, la vie de couple et la vie familiale constituent la sphère la plus importante de leur vie. La quête d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée est revendiquée avec une très grande intensité par les jeunes travailleurs. »

d'autres activités consommatrices de temps, notamment la famille et la vie de couple. Elle illustre une conception polycentrée de l'existence, selon laquelle le travail ne constitue qu'une sphère de réalisation parmi d'autres, selon le principe du maintien de l'équilibre entre la vie sociale et la vie privée ainsi qu'entre les différents « temps sociaux ».

Nos analyses montrent aussi que la signification première du travail réside dans la nature de ce qui est fait et de ce qui est vécu au travail. Le travail a le plus souvent comme principale finalité le développement personnel, la reconnaissance pour ce qu'un individu fait au sein du milieu de travail, le développement de liens riches avec les autres, le vécu d'une activité signifiante et utile. Ainsi considéré, c'est 61 % des jeunes travailleurs québécois qui inscrivent la finalité principale du travail dans la nature même de l'expérience vécue au travail ou dans la reconnaissance, contre 39 % de jeunes qui attribuent prioritairement au travail une finalité matérielle et économique. Cette situation remet en question la thèse selon laquelle les sociétés occidentales, marquées par un vaste procès d'individualisation, ne considèrent le travail que comme un « résidu de vie utile » sans signification substantielle. Enfin, on observe que le taux d'adhésion des travailleurs aux nouvelles normes managériales est très élevé. Ce sont les normes relatives à l'engagement envers le travail et les objectifs poursuivis par les employeurs qui suscitent le plus haut niveau d'adhésion, témoignant ainsi de la valeur du travail en soi et du degré d'engagement des travailleurs à œuvrer pour accroître l'efficacité de leur entreprise. En revanche, les normes relatives à l'investissement de ressources personnelles aux fins du travail suscitent une adhésion nettement moins prononcée, en particulier en ce qui a trait à la disponibilité en dehors des heures normales de travail. Le taux d'adhésion aux objectifs de polyvalence ainsi que l'acceptation des principes de la rémunération au rendement et de la responsabilité individuelle en matière de sécurité d'emploi et d'avenir professionnel est également élevé.

Ce portrait fait état d'une jeunesse québécoise diversifiée : beaucoup ont un niveau de scolarité élevée mais plusieurs - en particulier chez les garçons - rencontrent des difficultés de persévérance au niveau de l'enseignement secondaire. Au cours des vingt dernières années, les principaux indicateurs du marché du travail ont évolué positivement pour les jeunes, mais ils restent défavorisés en termes de rémunération et des conditions d'emploi. L'adhésion au nouveau modèle productif «flexible» est élevée, dans le contexte d'une forte quête d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Bibliographie

Dorray, Pierre et Stéphane Moulin (2019), «Le décrochage scolaire : une situation dramatique?» dans *L'état du Québec 2019*, INM et del Busso editeur, p. 84-89.

Gauthier, Madeleine (2007), «Des jeunes chômeurs à jeunes travailleurs : évolution de la recherche sur les jeunes et le travail au Québec », dans S. Bourdon et M. Vultur (dir.), *Les jeunes et le travail*, Les Éditions de l'IQRC, Québec, p. 23-50.

Mercure, Daniel, Vultur Mircea et Fleury Charles, 2012, « Valeurs et attitudes des jeunes travailleurs à l'égard du travail au Québec : une analyse intergénérationnelle », *Industrial Relations/Relations Industrielles*, Vol. 67, No 2, p. 177-198.

Uppal, S. et S. La Rochelle-Côté (2014), «La surqualification de nouveaux diplômés universitaires au Canada», dans *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada, No. 75-006-X au catalogue.

Vultur, M. (2011), « Pratiques d'entreprises, stratégies d'insertion professionnelles et nouvelles configurations du marché du travail des jeunes », dans Mircea Vultur et Daniel Mercure (dir.), *Perspectives internationales sur le travail des jeunes*, Presses de l'Université Laval, Québec, coll. « Sociologie contemporaine », p. 109-128.

Portrait des jeunes vivant en France par Yaëlle Amsellem Mainguy

Yaëlle Amsellem Mainguy est sociologue à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) membre de l'Observatoire Jeunes et société (OJS)

Parler de la jeunesse au singulier, c'est gommer l'hétérogénéité constitutive et les singularités sociologiques de ce groupe, ce que soulignait d'ailleurs dès la fin des années 1970 Pierre Bourdieu dans son article « La jeunesse n'est qu'un mot » (Bourdieu, 1978) rappelant qu'elle constitue un groupe social en tant que tel seulement parce qu'on l'a construite ainsi. Aujourd'hui, les parcours d'entrée dans la vie adulte se sont diversifiés. Ils suivent de près l'allongement général de la jeunesse et la désynchronisation des « seuils » du passage à l'âge adulte (la fin des études ne signifie pas l'entrée sur le marché du travail, qui se stabilise autour de 28 ans, ni la mise en couple ou encore le départ du foyer familial). On serait ainsi passé d'un modèle unique de passage à l'âge adulte à une diversité de modèles plus aléatoires, entrecroisant les rythmes et les étapes. Devenir adulte est très subjectif : se construire, être responsable, réussir à trouver une place, être autonome, devenir indépendant.

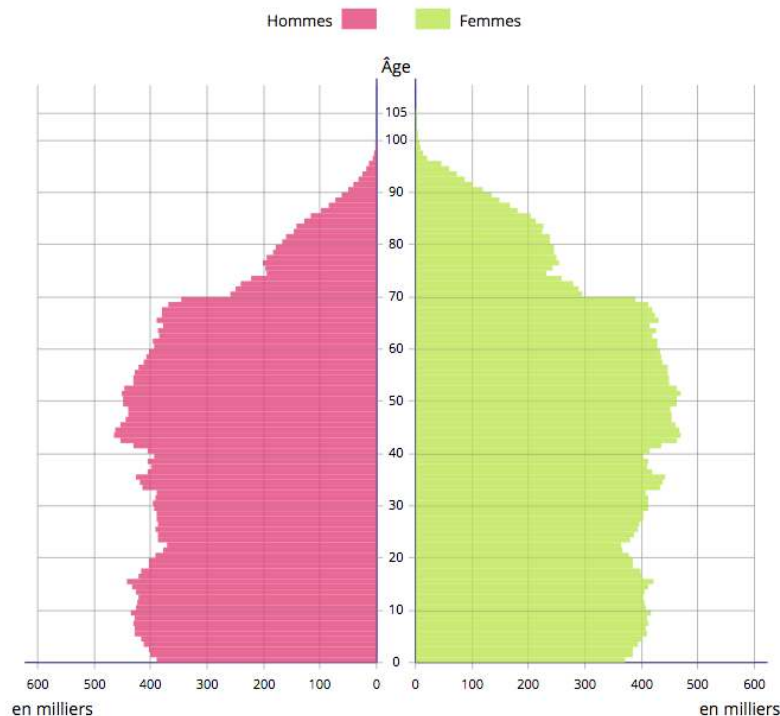
Dans l'exercice de proposer un portrait social des jeunes vivant en France aujourd'hui, et après avoir fait un rapide point démographique, on se focalisera sur deux entrées essentielles que sont l'école et l'emploi afin d'expliquer le rôle prépondérant de l'école dans les parcours de vie des jeunes, puis on montrera leurs difficultés d'insertion dans la vie professionnelle.

« Aujourd'hui, les parcours d'entrée dans la vie adulte se sont diversifiés. Ils suivent de près l'allongement général de la jeunesse et la désynchronisation des « seuils » du passage à l'âge adulte »

Evolution démographique

Les données du recensement en France montrent que la France comptait près de 67 millions d'habitants en 2016. La population française reste plus jeune que la population européenne (le poids des moins de 20 ans y est plus élevé), même si elle est vieillissante : près d'un quart des individus a 60 ans ou plus.

Pyramides des âges en France (01/01/2016)



Source : Insee, estimations de population (estimations provisoires arrêtées à mi-avril 2017).

L'impression d'une génération homogène gomme l'inégale présence des jeunes selon les territoires : les deux tiers des jeunes de 15 à 29 ans vivent dans des pôles urbains. Si jeunes urbains et jeunes ruraux ont tendance à avoir des modes de vie, des valeurs et des loisirs qui se rapprochent, ces derniers ont néanmoins le sentiment d'être moins considérés que la jeunesse des espaces urbains. A cela s'ajoutent les inégalités sociales qui font que l'on trouve d'un côté une jeunesse très agile, disposant d'une certaine appétence et d'une culture de la mobilité, avec les moyens de la rendre effective ; de l'autre, une jeunesse « décrochée » pour laquelle les freins sociaux et matériels à la mobilité sont forts ; entre les deux, une jeunesse « contrainte » voire « repliée », manquant de solutions ou de moyens. Depuis plus d'une vingtaine d'années, les sociologues de la jeunesse des pays occidentaux portent un vif intérêt aux transitions des jeunes vers l'âge adulte et aux inégalités qui les traversent.

La valeur du diplôme sur les parcours des jeunes en France

Le baccalauréat conserve une forte valeur symbolique en France et comparativement à d'autres pays européens, le rôle de l'école sur les parcours des individus est extrêmement présent en France (Van de Velde, 2008). Si dans les années 1980, l'ambition politique a été de mener 80 % d'une classe d'âge à ce niveau (on est ainsi passé d'un quart à près des deux tiers d'une génération de bacheliers - toutes sections

confondues), les inégalités se sont recomposées, notamment autour de la nature du baccalauréat obtenu (Duru-Bellat et Van Zanten, 2009 ; Dubet, 2010).

Aussi, même si les jeunes sont aujourd'hui de mieux en mieux formés : le taux de scolarisation à 18 ans dépasse 77% toutes formations confondues, et à 25 ans 11,3% des jeunes sont toujours en études (essentiellement dans le supérieur), à 29 ans ils sont encore près de 3 sur 100. Dans ce pays prime la reconnaissance des compétences par le diplôme (Millet, Moreau, 2011), où la voie professionnelle reste marginalisée. On observe ainsi la persistance de fortes

« En France, la démocratisation de l'école n'a pas effacé les classements scolaires marqués par l'origine sociale. Ainsi, la proportion d'élèves des classes sociales les moins favorisées est d'autant plus faible que le niveau d'études s'élève. »

disparités de parcours selon les milieux sociaux d'origine, le sexe ou encore le territoire de résidence des jeunes. Le niveau de formation est un indicateur intéressant pour comprendre à la fois les attentes des jeunes et leurs aspirations pour leur vie adulte : ces générations mieux formées ont aussi des attentes à la hauteur de leur investissement notamment scolaire. Néanmoins, si la moitié des jeunes est intégrée dans des réseaux sociaux institutionnalisés, et qu'un quart se décrit en outre comme étant engagé politiquement, ce qui interroge c'est qu'un bas niveau de formation est synonyme de participation sociale et politique faible (Peugny, 2015).

Dans ce contexte les données disponibles montrent de fortes inégalités entre les jeunes au sein de la même génération (Labadie, 2012 ; 2014) : entre ceux qui ne font pas d'études supérieures ni même de formation générale, celles et ceux qui sont contraints de travailler tout en menant leurs études (c'est le cas de 10% des 18-24 ans par exemple) et celles et ceux qui ont les capitaux sociaux économiques pour faire leurs études à plein temps (Castel et al., 2016). Autrement dit, la démocratisation de l'école n'a pas effacé les classements scolaires marqués par l'origine sociale. Ainsi, la proportion d'élèves des classes sociales les moins favorisées est d'autant plus faible que le niveau d'études s'élève. Les enfants d'ouvriers et d'employés représentent la majorité des élèves de sixième, mais ils ne constituent plus qu'un quart des bacheliers et moins d'un élève sur cinq en classe préparatoire aux grandes écoles.

Taux de chômage en France en 2017 en % (INSEE)

Hommes	9,5
Femmes	9,3
15-24 ans	22,3
25-49 ans	8,8
Plus de 50 ans	6,6
Cadres	3,3
Professions intermédiaires	4,7
Employés	10,2
Ouvriers	3,5
Brevet des collèges, CEP, sans diplôme	17,0
Baccalauréat	10,0
Bac + 2	5,5
Diplôme supérieur à bac + 2	5,0
Etrangers hors UE (hommes)	23,5
Etrangers hors UE (femmes)	27,3
Français (hommes) [*2016]	9,6
Français (femmes) [*2016]	9,2

L'attention sur le poids des diplômes ne doit pas faire oublier qu'en France métropolitaine, chaque année environ 140 000 jeunes sortent du système de formation initiale sans diplôme du second cycle secondaire, et 620 000 des jeunes de 18 à 24 ans se trouvent en dehors de tout système de formation et sans diplôme du second cycle du secondaire (MEN-DEPP, 2018). Ils sont majoritairement issus des milieux les plus défavorisés, ont bien souvent déjà redoublé, ont des difficultés de lecture depuis l'école primaire. Ces jeunes qui quittent de manière prématurée le système scolaire sont alors surexposés au chômage de longue durée, occupent plus souvent des emplois précaires et peu qualifiés et présentent un état de santé dégradé par rapport au reste de la population du même âge. La question du décrochage scolaire révèle d'abord l'importance prise par le diplôme en France. Dans un contexte de pénurie d'emploi et de forte concurrence, du côté des employeurs, le titre scolaire constitue un facteur d'employabilité, comme on pourra le voir en creux à travers les chiffres du chômage. La question de ces jeunes qui décrochent de l'école fait apparaître combien les jeunes sont très loin d'être égaux devant les difficultés, qui se concentrent sur les peu ou pas diplômés.

Insertion professionnelle et inégalités entre les jeunes

Les enquêtes menées sur l'entrée dans l'emploi des jeunes (notamment enquête Génération Céreq) montrent que la forte disparité de qualité des emplois occupés mais aussi l'hétérogénéité des transitions individuelles. La précarisation de l'emploi a été particulièrement forte entre le début des années 1980 et le début des années 2000. L'enquête Emploi de l'Insee met en évidence que si près d'un jeune actif sur cinq âgé de 15 à 24 ans avait un emploi précaire au début des années 1980, c'est le cas de près d'un jeune sur deux dans les années 2000. Depuis 2005, le taux de précarité des 25-49 ans se situe ainsi autour de 9 % alors que celui des 15-24 ans oscille entre 46 et 50 %. À regarder les inégalités de types d'emplois et de contrats, on constate que même si la précarité n'est pas la règle, pour les plus jeunes - et particulièrement les moins qualifiés - c'est un sas quasi obligé pour entrer dans l'emploi, dans lequel une partie d'entre eux peuvent rester enfermés un grand nombre d'années. Sur la période 1999-2011, la création d'emplois à temps plein est demeurée largement majoritaire en France mais ne doit pas faire l'ombre les évolutions récentes marquées par l'essor du travail à temps partiel et du temps de travail fractionné ainsi que sur le développement de formes d'emploi atypiques (auto-entrepreneuriat).

Depuis les années 1960, « on est face à un paradoxe qui veut que les jeunes sont de plus en plus scolarisés, font des études de plus en plus longues, mais ont de plus en plus de risques de se retrouver sur des emplois d'ouvriers spécialisés ou d'employés de bureau, c'est-à-dire sur des emplois peu qualifiés malgré la progression de leurs qualifications » (Bantigny, 2013, 20-21). Il y a dès cette période des phénomènes de déclassement (Peugny, 2009), entendu comme un décalage entre leur niveau de formation et la réalité des emplois qu'ils peuvent décrocher. Les difficultés de la jeunesse actuelle vivant en France sont désormais structurelles : les jeunes âgés de 18 à 30 ans ne sont pas la première génération de la crise : « à bien des égards, les difficultés qu'ils rencontrent, en terme d'emploi et d'insertion sur le marché du travail, étaient déjà celles de la génération précédente, même si, évidemment, l'explosion de la crise financière de 2008 les rend encore plus aiguës, en France comme en Europe » (Peugny, 2013, 27).

Statut d'emploi des jeunes trois ans après la fin de leurs études		
Unité : %		
	Emploi à durée indéterminée	Emploi à durée déterminée
Aucun diplôme	35	65
CAP-BEP	49	51
Baccalauréat	52	49
Bac + 2	68	33
Bac + 3/4	68	33
Bac + 5	82	18
Écoles de commerce et d'ingénieurs	90	10
Doctorat	71	29
Ensemble	62	39

Source : Céreq - Enquête 2016 auprès de la génération sortie de l'école en 2013 - © Observatoire des inégalités

Des difficultés qui se concentrent sur les jeunes issus de l'immigration

Depuis près de 30 ans, le chômage pèse fortement sur les jeunes, et notamment sur les moins diplômés d'entre eux. La barrière à l'entrée sur le marché du travail semble particulièrement difficile à franchir pour ceux qui sont issus de l'immigration tant on peut voir que l'origine sociale et culturelle influe aussi sur l'insertion professionnelle et les discriminations à l'embauche (Silberman & Fournier, 2006 ; Eckert & Primon, 2011 ; Beauchemin, Hamel & Simon, 2016). Ces jeunes connaissent donc une entrée très instable sur le marché du travail. Des disparités notables existent entre ces jeunes : le taux de chômage au bout de trois ans de vie active (enquête Génération du Céreq) montre que les jeunes d'origine sud-européenne ne se distinguent guère de ceux d'origine française, tandis que plus de 20 % des jeunes originaires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne commencent leur vie active en étant confrontés à des périodes persistantes de chômage (contre 7 % des Français d'origine). Ces jeunes sont en moyenne dans une situation à l'égard de l'emploi plus défavorable que les jeunes sans ascendance migratoire directe. Plus précisément, ces difficultés sont plus marquées pour les enfants ayant deux parents immigrés, les descendants d'immigrés d'Afrique et les garçons. Par exemple, en France le taux de chômage les jeunes de moins de 25 ans d'origine africaine dépasse les 40 %, soit presque le double du taux des jeunes sans ascendance migratoire directe.

A cela s'ajoute que si pour l'ensemble des actifs, les premiers modes d'obtention d'un emploi en France sont les candidatures spontanées, suivies des relations et en troisième position les intermédiaires publics de l'emploi. Les jeunes les moins diplômés sont ceux qui sont les moins insérés dans des réseaux (qui leur permettront de compenser l'expérience ou l'absence d'information sur leur productivité), du fait de leur milieu social d'origine et de leur moindre expérience d'emploi pendant leurs études. Autrement dit ce qu'il est pertinent de prendre en compte ce sont les situations de cumul de vulnérabilités qui se concentrent sur une fraction de la jeunesse.

Bibliographie

- Bantigny L. (2013) : « Les chiffres clés des âges de la jeunesse. Jeunes d'hier, jeunes d'aujourd'hui », *Alternatives économiques HS*, n° 60, L'état de la jeunesse en France.
- Beauchemin C., Hamel C. & Simon P. (dir.) (2016) : *Trajectoires et origines : enquête sur la diversité des populations en France*, INED, coll. Grandes enquêtes.
- Castell L., Portela M. et Rivalin R., (2016), « [Les principales ressources des 18-24 ans - Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes](#) », *Études et Résultats*, DREES, n° 965, juin
- Duru-Bellat M. & Van Zanten A. (2012) : *Sociologie de l'école*, Armand Colin (4^{ème} édition)
- Eckert H. & Primon J.L. (2011) : « L'expérience de la discrimination : les jeunes et l'accès à l'emploi », *Agora débats/jeunesses*, n° 57.
- Labadie F. (dir.) 2014, *Parcours de jeunes et territoires*, Paris, Injep - La documentation française
- Labadie F. (dir), 2012, *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*, Paris, Injep - La documentation française
- MEN-DEPP, (2018), L'état de l'école 2018, n° 28
- Millet M., Moreau G., (2011), *La société des diplômés*, Paris, La Dispute
- Peugny C., (2015), « Pour une prise en compte des clivages au sein des classes populaires. La participation politique des ouvriers et des employés », *Revue française de science politique*, vol. vol. 65, no. 5, pp. 735-759
- Silberman R. & Fournier I. (2006), « Jeunes issus de l'immigration. Une pénalité à l'embauche qui perdure », *Bref*, Céreq, n° 226, janvier.

Session plénière sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse en France et au Québec

Les politiques de jeunesse en France et au Québec par Martin Goyette et Patricia Loncle

Martin Goyette est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ, ENAP) et Patricia Loncle est politiste (Université Rennes 1, Ehesp, Arenes). Ils sont membres de l'Observatoire Jeunes et société (OJS).

Martin Goyette et Patricia Loncle travaillent depuis plusieurs décennies sur les politiques de jeunesse de leur pays respectif et ont pu, à travers la présentation, faire coïncider leurs propos pour dégager les points communs et les différences contemporaines qui caractérisent les politiques de jeunesse de chacun des contextes.

La contribution croisée de Martin Goyette et de Patricia Loncle comptait deux objectifs principaux : replacer les politiques de jeunesse françaises et québécoises dans leur contexte historique ; effectuer un focus sur le développement territorial récent de ces politiques publiques.

Les politiques de jeunesse en France et au Québec : évolutions de l'action publique dans ces deux espaces.

S'agissant de la France, Patricia Loncle a souligné le rôle fondamental et ancien joué par les territoires dans les politiques publiques de la jeunesse. En effet, c'est au niveau infranational que se développent les premières initiatives collectives visant la jeunesse : dès la fin du 19^{ème} siècle pour les villes et les départements (à travers les actions des organisations caritatives et des défenseurs du syndicalisme municipal notamment) et au cours des deux dernières décennies pour les régions, les territoires de projet et les pays. C'est au cours des années 1930 que l'Etat se mobilise progressivement avec la formalisation d'un Sous-secrétariat aux loisirs et aux sports en 1936. Il faut néanmoins souligner que l'intervention étatique en matière de jeunesse a toujours été fortement adossée à d'autres politiques publiques -en particulier l'éducation nationale et l'emploi. On peut également insister sur une mise à l'agenda des questions de jeunesse très évolutive dans le temps : après avoir largement pris en compte les questions d'engagement et de santé dans les années 1930, elles ciblent plutôt l'accès à la modernité dans la période d'après-guerre puis la lutte contre la délinquance dans les années 60 et 70. On assiste à un tournant jamais démenti à partir du début des années 1980 en direction de la lutte contre le chômage des jeunes.

Au Québec, Martin Goyette précise que jusque dans les années 1950, l'intervention de l'État en matière de jeunesse s'est concentrée autour du contrôle des jeunes «dangereux» et sur la protection des jeunes, au travers d'interventions relevant majoritairement des institutions caritatives et religieuses. Le mouvement de la «révolution tranquille» dans les années 60 a vu naître les institutions «moderne» de l'État québécois (par exemple, le ministère de l'éducation) et le début d'interventions structurées. Le début des années 80, avec le chômage des jeunes, marque un tournant, les questions de l'emploi, d'éducation de de problèmes sociaux ont contribué à la création du Conseil permanent de la jeunesse. La mise à l'agenda des questions jeunesse est accélérée par la mobilisation des groupes de jeunes et de la société civile autour du «Sommet du Québec et de la jeunesse» précurseur de première politique à la jeunesse au Québec (2001), incarnée par des Stratégies d'action jeunesse (1998-2001, etc.). Une nouvelle politique à la jeunesse est adoptée en 2016 avec l'annonce d'une chaire de recherche sur les jeunes du Québec à doter. Par rapport aux autres juridictions du Canada, cette politique est la plus ambitieuse et globale, en désirant tenir compte de la diversité de la jeunesse, autour de la santé globale des jeunes, de l'éducation, de la citoyenneté, du travail et de l'entrepreneuriat.

S'agissant des dynamiques actuelles des politiques jeunesse, Patricia Loncle relève, pour la France, deux tendances centrales. Tout d'abord, le fait que les politiques de jeunesse portées par l'Etat apparaissent pour l'essentiel comme assez faibles (du point de vue des budgets consacrés - si l'on excepte l'Education nationale - et des priorités politiques accordées à cette population). Ensuite, le fait que les collectivités locales se soient impliquées de manière croissante depuis les années 1990. Aujourd'hui, tous les échelons

« Aujourd'hui, tous les échelons de décision (et la France en compte beaucoup) sont parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de jeunesse et on compte des élus dédiés à ce dossier dans la plupart des communes. »

de décision (et la France en compte beaucoup) sont parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de jeunesse et on compte des élus dédiés à ce dossier dans la plupart des communes. Deux phénomènes découlent de ce constat. Premièrement, l'existence de nombreux questionnements sur la coordination des mesures qui s'adressent aux jeunes et qui apparaissent assez difficiles à décrypter du fait de leur multiplicité et de leur caractère parfois optionnel. Deuxièmement, l'importance des inégalités territoriales d'accès à l'action publique qui touchent les jeunes : ces derniers ne sont pas

traités de la même façon d'un territoire donné à un autre ou même à l'intérieur d'un même territoire (en fonction de leurs capacités à la mobilité, notamment).

De ce point de vue, on peut se demander dans quelle mesure les réformes en cours relatives au chef de filât des Régions en matière de jeunesse sont susceptibles de résoudre ces questions de coordination et de lutte contre les inégalités territoriales.

Pour sa part, Martin Goyette indique que la création de la politique à la jeunesse au Québec et son opérationnalisation s'est appuyée sur des consultations parfois importantes des groupes et de jeunes et induisent des actions fortes, plutôt centralisées. Pour le Québec, on peut observer également des inégalités territoriales dans l'implantation malgré cette relative uniformité de la conception; les actions publiques étant implantées en fonction des priorités locales territoriales et des arrangements partenariaux. De plus, l'analyse des différentes mesures de la politique à la jeunesse montre leur diversité en fonction des actions fortes par les partenaires ministériels autour de la santé, de l'éducation et du travail par exemple, mais aussi des projets financés et soutenus par le Secrétariat à la jeunesse qui a le mandat complexe d'assurer la coordination et la cohérence des interventions intergouvernementales en matière de jeunesse.

Les politiques territoriales de jeunesse

S'agissant de la France, Patricia Loncle a insisté sur le fait que les territoires étaient parfois initiateurs de politiques de jeunesse d'envergure (elle a pris l'exemple d'un certain nombre de collectivités locales porteuses d'une vraie ambition politique en matière de jeunesse). Néanmoins, les politiques territoriales se trouvent presque toujours confrontées à des limites : ce secteur d'action publique apparaît dominé par les impératifs d'autres secteurs plus légitimes (comme l'éducation ou l'emploi) ou par des valeurs transversales qui viennent le transformer (comme la croissance des logiques individuelles favorables à l'employabilité).

Pour le Québec, Martin Goyette explique que la diversité des actions de la politique à la jeunesse rend complexe les actions intersectorielles et interprofessionnelles intégrées. Des efforts importants sont consenti au dialogue entre les différents acteurs sectoriels sur les territoires afin de bien arrimer les actions à l'égard des jeunes et prendre en compte une logique d'action autour de la continuité des liens avec les jeunes. Mais au Québec également on observe la centralité de la mise en action individuelle des jeunes vers l'emploi. Dans ce contexte, si l'évaluation globale de la mise en œuvre et des effets de la politique est complexe, à l'instar d'autres secteurs de la société au Québec, la recherche et l'évaluation jouent un rôle important dans la mise à l'agenda des politiques jeunesse au niveau territorial.

S'agissant ensuite des acteurs concernés par la mise en œuvre des politiques territoriales de jeunesse, Patricia Loncle et Martin Goyette ont souligné la multiplicité et l'ouverture du jeu des acteurs. Si l'on considère l'action publique elle-même, ce sont en effet de très nombreux organismes et individus qui sont impliqués au sein des différents segments de l'Etat et des différents échelons de collectivités locales. En dehors de ces acteurs publics traditionnels, il faut également noter l'arrivée de nouveaux acteurs avec le

développement d'initiatives privées ou philanthropiques et surtout l'émergence des initiatives portées par les jeunes eux-mêmes.

A ce propos, on peut s'interroger sur les places qui sont faites aux jeunes par les acteurs publics dans la gouvernance des politiques publiques qui leur sont adressées. En effet, si, en France, l'on constate l'existence indéniable d'une rhétorique favorable à la participation, on ne peut que souligner le maintien de pratiques marquées par des usages paternalistes, des « fausses » participations (au sein desquelles la parole des jeunes n'est que très peu prise réellement en compte), de mise en avant de la « nécessité » d'apprendre avant de participer. Bien sûr, ces critiques ne doivent pas masquer le fait que dans quelques cas qui restent malheureusement minoritaires, des initiatives innovantes sont testées qui accordent un poids certain à la parole des jeunes ou à leurs organisations. Pour le Québec, ce discours tout aussi omniprésent pour une plus grande participation des jeunes laisse place également le plus souvent à des pratiques managériales peu propices à la participation et à l'engagement des jeunes, ces derniers étant le plus souvent consultés, mais pas intégrés à l'ensemble du cycle de vie des actions publiques, de la conception jusqu'à l'évaluation des services qui les concernent. Également, des initiatives porteuses de sens quant à la participation tardent à s'institutionnaliser afin de contribuer à des transformations systémiques des services.

« Au Québec, ce discours tout aussi omniprésent pour une plus grande participation des jeunes laisse place également le plus souvent à des pratiques managériales peu propices à la participation et à l'engagement des jeunes, ces derniers étant le plus souvent consultés, mais pas intégrés à l'ensemble du cycle de vie des actions publiques... »

Les deux intervenants ont également insisté sur l'existence, dans les deux pays, de logiques favorables à plus de transversalité dans les interventions publiques. Pour la France, des tentatives assez importantes vont dans le sens d'une plus grande intégration des politiques de jeunesse (notamment à travers les programmes portés par le Projet d'investissement d'avenir jeunesse). Ces tentatives sont notamment le résultat de l'influence des instances européennes qui portent largement cette conception. On observe, toutefois, de nombreux obstacles à ce déploiement qui tiennent au poids des logiques politico-administratives nationales et locales (en termes d'organisation en silo notamment).

Si le Québec peut compter sur une politique à la jeunesse, dans sa conception, qui prend en compte les enjeux transversaux des jeunes, les logiques d'action ministérielles en silo resurgissent dans l'implantation à l'instar de la France. A cet égard, l'influence des actions du gouvernement canadien autour de zones de d'action partagées avec le Québec rend parfois encore plus complexe, une intervention coordonnée sur l'ensemble des facteurs individuels et sociétaux qui influence l'épanouissement des jeunes.

Pour conclure, les intervenants ont mentionné des mouvements de convergence importants des deux contextes (pourtant profondément différents du point de vue de leurs agencements institutionnels). Au moins quatre mouvements de convergence peuvent être ainsi mise en évidence : la part croissante des approches territoriales ; les nécessités de renforcer les partenariats et l'approche globale ; les préoccupations relatives aux disparités territoriales (du point de vue de la conception locale des priorités et de la centration sur les aspects fonctionnels de l'intégration); le déficit d'évaluations et de recherches intégrées autour des politiques jeunesse dans les deux pays... jusqu'à aujourd'hui.

Table ronde : La persévérance et la lutte contre le décrochage

Des processus de régionalisation des politiques aux logiques d'intervention, des approches contrastées de la persévérance scolaire en France et au Québec par Thierry Berthet et Sylvain Bourdon

Thierry Berthet est politiste, directeur de recherche au CNRS et directeur du Lest (Aix Marseille Univ, France) et Sylvain Bourdon est sociologue, professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke, membre de l'Observatoire Jeunes et société (OJS)

Au Québec comme en France, après quelques incursions timides dans les préoccupations sociales au cours des années 1980 et 1990, la question du décrochage scolaire s'est résolument invitée à l'ordre du jour des politiques publiques au début des années 2000 (Berthet et Zaffran, 2014). Une analyse des réponses qui lui ont successivement été apportées dans les deux contextes permet de mettre en lumière certaines similarités, mais aussi des différences importantes d'où peuvent être tirés des enseignements susceptibles d'alimenter la réflexion des acteurs, tant sur l'organisation générale des interventions que sur la problématisation des enjeux sous-jacents.

Bénéficiant d'une analyse croisée France-Québec, cette brève contribution s'intéresse d'abord aux processus de régionalisation des politiques de lutte au décrochage /soutien à la persévérance scolaire², puis aux logiques qui sous-tendent les actions menées sur le terrain, particulièrement celles mettant à contribution les acteurs non scolaires.

En France une décentralisation en veilleuse ?

L'immixtion des conseils régionaux dans les politiques de lutte contre le décrochage scolaire s'inscrit dans une histoire longue et directement liée aux compétences des conseils régionaux français. Faute d'une compétence claire et exclusive en matière d'orientation des jeunes et d'un réseau d'organismes de formation en propre, la région française se voit contrainte à une intense activité de coordination pour peser sur la problématique de l'abandon scolaire.

Qui plus est et jusqu'à un passé très récent, le décrochage scolaire comme processus ne faisait pas partie des domaines délégués aux régions par les lois successives de décentralisation. C'est dans la prise en charge de leurs compétences en matière de formation professionnelle qu'un premier contact des régions avec la problématique du décrochage s'est noué. À l'instar de la politique nationale, c'est à la fin des années 2000 et dans la foulée du choc provoqué par les émeutes urbaines de 2005 qu'apparaissent les premières initiatives régionales en matière de lutte contre le décrochage. Elles trouveront rapidement un soutien financier dans le mouvement d'expérimentations sociales lancé par le gouvernement via le Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse (FEJ) à la fin de la décennie. Cette opportunité de financement va contribuer à la mobilisation des Régions dans le champ de la lutte contre la déscolarisation et un certain nombre de projets portés par des conseils régionaux seront cofinancés dans ce cadre³. Le constat global qu'on peut effectuer au regard de ces expérimentations est ainsi celui d'actions limitées dans l'espace et le temps qui interrogent fortement la continuité de l'action publique (Berthet et Zaffran, 2014).

Depuis le début des années 2010, de nombreuses initiatives régionales ont vu le jour portées par les conseils régionaux en partenariat avec les autorités académiques et les réseaux opérant dans la lutte contre le décrochage scolaire.

² Ces deux appellations du phénomène reflètent déjà des problématiques contrastées de la question.

³ La liste des projets, les actions réalisées et leur évaluation sont en ligne sur le site : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Ces dispositifs régionaux connaissent des formes et des formulations distinctes selon les régions mais on peut les regrouper autour de cinq catégories. Prenant le plus souvent la forme d'assises régionales, la première relève du forum destiné à identifier la connaissance disponible sur le phénomène, réunir les acteurs concernés et introduire une réflexion régionale sur le sujet (notamment en Île de France, Pays de Loire, Alsace, Midi-Pyrénées, Limousin, Centre, Aquitaine). Les politiques régionales prennent également la forme d'accords entre décideurs régionaux sous forme de pacte régional, de programme transversal lié à la réussite éducative ou de conventions instituant un partenariat plus programmatique (Picardie, Provence Alpes Côte d'Azur, Alsace, Rhône-Alpes, Aquitaine). En allant vers des formes plus opérationnelles, un certain nombre de régions se sont également investies dans le financement de projets locaux visant la prévention ou la remédiation du décrochage (Réunion, Alsace, Pays de Loire, Centre par exemple). Enfin, certains conseils régionaux ont fait le choix d'une intervention directe auprès des bénéficiaires (élèves ou familles) en proposant des dispositifs de soutien à la réussite scolaire comme le

« En France, c'est à la fin des années 2000 et dans la foulée du choc provoqué par les émeutes urbaines de 2005 qu'apparaissent les premières initiatives régionales en matière de lutte contre le décrochage »

dispositif *Assure ton année* en région Centre ou à la prévention des ruptures de scolarité dans l'apprentissage avec la mise en place d'un réseau de conseillers tuteurs en insertion en Poitou Charentes.

Après un intense travail de lobbying conduit notamment par l'Association des Régions de France, la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 dispose en effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, les régions seront en charge de la collecte des informations sur les décrocheurs⁴. Concernant le rattachement scolaire ou professionnel, les régions seront chargées, dans le cadre du pilotage qu'elles assumeront dorénavant d'un service public

régional de l'orientation, d'offrir aux décrocheurs un entretien de réorientation préalable à la mise en place d'un parcours de formation, d'accompagnement ou « *d'exercer une activité d'intérêt général lui permettant de préparer son entrée dans la vie active* » (loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, article 22).

C'est donc une compétence plus large qui s'ouvre au lendemain du vote de ces lois et pour sa mise en œuvre au 1 janvier 2015. Pourtant le temps politique et électoral est venu en bousculer l'avènement. En effet, d'une part le gouvernement de François Hollande a redessiné la carte des régions françaises qui sont passées de 22 à 13 régions métropolitaines. Ensuite, à l'hiver 2015, se sont déroulées des élections anticipées destinées à fournir des élus à ce redécoupage des régions. Elles ont abouti à un renversement des majorités politiques au sein des conseils régionaux français. La différence de majorité entre gouvernement national et conseils régionaux est depuis 1986 un frein récurrent à la régionalisation. L'arrivée de nouveaux exécutifs et d'équipes politiques régionales qui n'étaient pas au fait de ces nouvelles compétences a entraîné une forte inertie dans leur mise en œuvre.

L'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe sous l'égide du président Emmanuel Macron s'est marquée par des marques claires de recentralisation du pouvoir qui se traduit notamment par une baisse globale des dotations aux collectivités territoriales, un leadership affirmé du ministère de l'éducation et une diminution des contrats aidés largement utilisés par les intervenants locaux en matière de lutte contre le décrochage.

⁴L'article 22 de cette loi dispose en effet que : « Afin d'apporter, sans délai et dans un cadre coordonné entre acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, des solutions de formation, d'accompagnement ou d'accès à l'emploi aux jeunes sortant sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles du système de formation initiale, chaque établissement d'enseignement du second degré, y compris les établissements privés ayant passé avec l'Etat l'un des contrats prévus par le présent code et ceux de l'enseignement agricole, et chaque centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage transmet, dans le respect de la législation relative à l'informatique et aux libertés, à des personnes et organismes désignés par le président du conseil régional ainsi qu'à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes visée à l'article L. 5314-1 du code du travail compétente ou, à défaut, à l'institution visée à l'article L. 5312-1 du même code les coordonnées de ses anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire. Le dispositif de collecte et de transmission des données prévu au présent article est mis en œuvre et coordonné au niveau national par l'Etat. Les actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles sont mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la région, en lien avec les autorités académiques ».

Au Québec de la régionalisation à la dé-régionalisation

C'est dans la deuxième moitié des années 2000 que la régionalisation des politiques de soutien à la persévérance scolaire se structurent au Québec. C'est d'ailleurs à cette occasion que le tournant sémantique faisant basculer les politiques de la lutte contre l'échec au soutien à la persévérance et à la réussite scolaires s'opère. Les régions québécoises relèvent principalement d'un échelon administratif qui ne repose pas sur la mise en place d'institutions électives comme en France. Il s'agit d'un découpage administratif destiné à permettre l'organisation territoriale des services gouvernementaux et à soutenir le développement des territoires. De 2003 à 2016 chaque région possède en son sein une conférence régionale des élus (CRÉ) composée d'élus municipaux et de personnalités nommées par le gouvernement. Les CRÉ investissent le champ de la persévérance scolaire en s'appuyant sur deux instruments principaux qui sont les instances régionales de concertation (IRC) et les ententes spécifiques de développement régional.

« Au Québec, c'est dans la deuxième moitié des années 2000 que la régionalisation des politiques de soutien à la persévérance scolaire se structurent. C'est à cette occasion que le tournant sémantique faisant basculer les politiques de la lutte contre l'échec au soutien à la persévérance et à la réussite scolaire s'opère. »

Sur la base de ces ententes spécifiques qui fournissent les moyens financiers nécessaires, les actions qui sont conduites dans chacune des régions reposent sur 4 axes principaux :

- *Sensibiliser les acteurs aux enjeux et impacts du décrochage scolaire ;*
- *Mobiliser les acteurs provenant des divers milieux ;*
- *Mettre en place des actions collectives et multisectorielles ;*
- *Soutenir la recherche et le transfert de connaissances.*

Elles mobilisent une série d'instruments dont notamment l'organisation d'une semaine de la persévérance scolaire et une série d'actions destinées à accompagner la conciliation travail-études.

La régionalisation de la lutte contre le décrochage scolaire, la définition d'un objectif de diplomation et le rôle central des IRC inter-ordres font partie des orientations promues par le plan Marois, *Prendre le virage du succès*, de 1997. C'est toutefois au milieu des années 2000 que la régionalisation prend au Québec une importance singulière. En avril 2005 les IRC sont créées mais c'est en 2008 qu'un tournant s'opère sous l'impulsion des acteurs régionaux et des milieux d'affaire. A cette époque, Michel Perron chercheur et animateur du CREPAS (Conseil Régional de Prévention de l'Abandon Scolaire) au Saguenay Lac Saint Jean rencontre Jacques Ménard, Président de la Banque de Montréal, à l'occasion d'un dîner des milieux d'affaires montréalais. La présentation du chercheur sur l'action du CREPAS séduit le banquier qui décide de mobiliser des ressources pour appuyer son action. C'est sur cette base que se crée le Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire au Québec qui va peser fortement sur l'action publique québécoise. Le « groupe Ménard » va ainsi s'adjoindre les compétences d'un cabinet d'étude international, la firme Mc Kinsey, et produire un rapport alarmant et projectif (Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires 2009). Les résultats de cette étude qui insiste fortement sur le rôle des milieux régionaux dans la poursuite de la persévérance scolaire sont présentés aux premières journées de la persévérance scolaire en Octobre 2008 devant la ministre de l'éducation Michelle Courchesne. La réaction du gouvernement, aiguillonné par cette mobilisation, prend la forme d'un plan d'action, *L'école j'y tiens*, qui reprend les grandes lignes des préconisations du rapport Ménard avec un objectif de diplomation à 80% et une régionalisation plus poussée. Pour assurer le financement de cette politique, un instrument financier original est mis en place. Il s'agit du fond Réunir-Réussir (dit R2) qui, à partir de Décembre 2009, mobilise à parité deux sources de financement, les finances gouvernementales et une contribution de la Fondation Chagnon elle aussi mobilisée par le groupe Ménard. Sur cette base où chaque dollar d'argent public est complété par un dollar philanthropique, les IRC connaissent un financement qui se veut pérenne et confortable.

Sur la base de ce financement, une grande variété d'actions en faveur de la persévérance scolaire est engagée par les IRC dans les régions du Québec. Parmi les principales initiatives ou celles qui sont les plus récurrentes, on relève :

- Des campagnes de sensibilisation comme la semaine de la persévérance scolaire ou le slogan « chaque jeune a besoin d'un encouragement chaque jour » ;
- Des initiatives de sensibilisation à la conciliation études-travail comme la définition d'un label attribué aux entreprises responsables ;
- L'intervention et l'accompagnement des jeunes dans les milieux à risque ;
- La mobilisation des milieux économiques et communautaires pour le développement de plans d'intervention pour la persévérance scolaire ;
- La production de connaissance passant par la conduite de recherches, enquêtes et diffusions sur les habitudes de vie des jeunes, la conciliation études-travail, les causes de l'abandon scolaire, les perceptions qu'ont les jeunes de l'école, etc.

Ces différentes initiatives vont connaître un coup d'arrêt brutal en 2015 lorsque le gouvernement libéral de Philippe Couillard s'engage dans la dé-régionalisation. En effet, le projet de Loi 28 adopté le 20 avril 2015 supprime les CRÉ et transfère leurs compétences aux municipalités régionales de comté (MRC). Qui plus est le fonds Réunir-réussir mis en place par le secrétariat d'État pour la jeunesse et la Fondation Chagnon met fin à ses activités le 30 septembre 2015. C'est un coup dur pour les IRC dont une partie va disparaître quand les plus robustes (CREPAS, COSMOSS par exemple) devront réduire sensiblement la voilure de leurs interventions. Si le rôle joué par la mobilisation des milieux et les régions québécoises demeure présent dans les plans d'actions du gouvernement ils n'occupent plus la place prépondérante qu'ils ont joué durant la période 2008-2015.

Des logiques d'action diversifiées, et contrastées

À une échelle plus micro, les actions mises en place pour soutenir la persévérance, ou contrer le décrochage, peuvent être analysées selon les rationalités qui fondent leur mise en œuvre. On peut ainsi retracer une variété de logiques d'action, dont plusieurs font intervenir des acteurs non scolaires, comme des associations et organismes communautaires, des instances gouvernementales du domaine de la santé ou des services sociaux, ou encore des organismes philanthropiques (Bourdon et Baril, 2016).

Ces logiques d'action reflètent autant de diagnostics différents qui peuvent être posés sur les sources ou les causes, plus ou moins immédiates, circonscrites ou diffuses, de l'interruption scolaire. De ces diagnostics découlent des actions et des cibles spécifiques, des temporalités de l'intervention et des attentes de résultats souvent divergents. Parfois explicites dans le discours entourant la conception et la

« Les actions mises en place pour soutenir la persévérance, ou contrer le décrochage, peuvent être analysées selon les rationalités qui fondent leur mise en œuvre. »

mise en œuvre des programmations, les logiques d'action peuvent aussi être implicites, voire considérées comme allant de soi, tant par les acteurs de terrain que par les concepteurs des programmes. Certaines peuvent aussi être associées au « genre professionnel » (Clot et Faïta, 2000) porté par les concepteurs des programmes ou par le personnel qui y intervient. Si l'une d'entre elles domine parfois une intervention, il n'est pas rare qu'elles se juxtaposent ou se succèdent dans une même programmation.

La logique du repérage est systématiquement arrimée à une autre logique d'action dont elle vise à accroître l'efficacité. Elle repose sur l'idée que des ressources limitées seront mieux utilisées si elles peuvent être concentrées sur les élèves les plus susceptibles de pouvoir en bénéficier. Dans certains cas, elle présume que les jeunes ayant interrompu, ou susceptible d'interrompre leur scolarité ne sont pas directement identifiables, qu'ils n'ont pas conscience d'être à risque de décrochage ou qu'ils ne connaissent pas le soutien qui peut leur être offert. Cette logique repose sur la notion de risque,

Lorsque l'interruption est conçue comme découlant de difficultés d'apprentissage ou de rendement scolaire insuffisant, la logique du soutien scolaire entre en jeu. Celle-ci vise à améliorer les compétences scolaires en complétant l'offre pédagogique régulière par du soutien individuel ou par l'organisation d'activités structurées en groupe. Ces activités de remédiation peuvent inclure des séances d'aide aux devoirs, le développement d'un plan scolaire individualisé, le mentorat par les pairs ou des acteurs de la communauté. D'autres visent à mieux outiller le personnel enseignant par l'offre de formations spécifiques.

La logique de l'offre parascolaire repose sur l'hypothèse qu'un accroissement de l'attachement des jeunes à l'école et à la société peut accroître leur engagement et leur persévérance scolaire. Cette logique mise sur le partage de moments agréables entre pairs, activités sportives ou culturelles, sorties ou voyages en groupe, organisation d'événements rassembleurs, pour donner un sens à la fréquentation scolaire. Même si ces activités occupent généralement une place périphérique ou ponctuelle dans les programmations dans les faits, elles sont souvent mises de l'avant comme accroche pour stimuler la participation des jeunes.

Si la logique de l'offre parascolaire vise à susciter l'engagement immédiat envers l'école, la logique de l'orientation et de l'exploration mise sur un accroissement de l'engagement à plus long terme dans la scolarisation en lui donnant une finalité stimulante. Elle mène généralement à offrir des activités d'orientation scolaire et professionnelle destinées à soutenir le choix, l'explicitation et la mise en œuvre d'un projet, et un peu plus rarement des activités d'observation ou de courts stages en milieu de travail susceptibles de donner une conception plus concrète des exigences et opportunités offertes par un milieu de travail.

Une dernière logique d'action, la logique des soutiens extrascolaires, repose sur l'idée que ce sont les difficultés rencontrées par les jeunes à l'extérieur de la sphère scolaire qui handicapent leur persévérance. Cette logique vise à accroître la disponibilité aux études en offrant divers types de soutien, que ce soit directement au jeune comme le

soutien psychosocial associé à la psychologie, à la psychiatrie ou au travail social, ou le soutien élargi à la famille, associé aux perspectives systémique ou écologique. Cette logique peut aussi amener à offrir des soutiens financiers ou matériels, sous forme de fonds de dépannage, de nourriture ou d'équipements récréatifs, et parfois même des incitatifs financiers, comme des bourses.

Une forme particulière de soutien extrascolaire prend la forme d'un accompagnement global, qui consiste en un suivi à long terme, souvent sur plusieurs années, dans plusieurs sphères de vie, scolaire et hors-scolaire, par un intervenant qui développe une relation de confiance avec le jeune. Cet accompagnement mise sur des échanges de suivi plus ou moins formels, telles des discussions avec l'élève sur l'heure du dîner, des conversations téléphoniques et parfois même des visites au domicile de l'élève. Les interventions peuvent même interpeller directement la famille de l'élève ou son réseau d'amis, voire certaines organisations en vue de soutenir l'accès des jeunes à certains services.

L'identification de ces six logiques d'action dans les programmations de soutien en France et au Québec vient nuancer l'habituel triptyque prévention/intervention/remédiation qu'on retrouve souvent dans les analyses. Chacune de ces logiques d'action peut être retracée tant en France qu'au Québec, mais avec des accents différents de part et d'autre de l'Atlantique. Si on retrouve celle du soutien scolaire individuel dans une majorité de programmes de part et d'autre de l'Atlantique, en France, la logique de repérage occupe une position centrale dans l'organisation des soutiens, qui visent aussi à favoriser l'engagement à long terme dans une logique d'exploration et d'orientation. Cet accent sur l'orientation n'est pas sans rappeler l'injonction à projet, récurrente dans les interventions de soutien à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ciblés identifiés comme vulnérables en France (Boutinet, 1990 ; Dagot et Dassié, 2014). Par contraste, ce sont plutôt l'accompagnement et le soutien psychosocial qui apparaissent

« La prédominance de la logique de repérage en France peut être associée à l'idée de risque qui met l'accent sur l'événement (le décrochage) et l'individu (le décrocheur), alors que la centralité du soutien extrascolaire (accompagnement et soutien psychosocial) au Québec reflète une conception du parcours scolaire plus intégrée dans l'ensemble du parcours de

plus typiques des logiques d'intervention Québec, qui visent dès lors davantage à aplanir les défis posés par des environnements moins propices à la poursuite de la scolarité.

Conclusion

La comparaison a permis de mettre en lumière des logiques d'action diversifiées, voire parfois contradictoires, à tous les niveaux. Malgré une diversité de logiques d'actions se combinant dans chacun des contextes, la prédominance de la logique de repérage en France peut être associée à l'idée de risque qui met l'accent sur l'événement (le décrochage) et l'individu (le décrocheur), alors que la centralité du soutien extrascolaire (accompagnement et soutien psychosocial) au Québec reflète une conception du parcours scolaire plus intégrée dans l'ensemble du parcours de vie.

Au niveau des politiques, la comparaison éclaire la manière dont la régionalisation des politiques en matière de prévention du décrochage / soutien à la persévérance, malgré son évolution contrastée dans les deux contextes, reste une construction institutionnelle fragile et sensible à la conjoncture. La pérennité de l'ensemble de ces mesures et de leur organisation est loin d'être stabilisée ou assurée dans le contexte actuel de changement politique de part et d'autre de l'Atlantique et souligne la fragilité des constructions institutionnelles régionales.

Bibliographie

Berthet T., Zaffran, J. (dir.) (2014) *Le décrochage scolaire. Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Bourdon S., Baril D. (2016). *L'intervention des acteurs non scolaires dans le soutien à la persévérance scolaire*. Synthèse des connaissances remise au Secrétariat à la jeunesse du Québec. Québec / Sherbrooke : Observatoire jeunes et société (OJS) / Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA).

Boutine J.-P. (1990). *Anthropologie du projet*. Paris : Presses universitaires de France.

Clot Y. Faïta D. (2000). Genres et styles en analyse du travail, concepts et méthodes, *Travailler* N° 4.

Dagot C., Dassié V. (2014). L'injonction au projet chez les jeunes en baccalauréat professionnel : entre soumission et prise en main fragile de son destin, *Formation emploi*, 128, pp. 7-29.

Réseau des Ecoles de la Deuxième Chance - France

Sébastien Kiss, responsable des partenariats, Réseau des Ecoles de la Deuxième Chance

En quelques mots, quelle est la spécificité de votre dispositif ?

Au cœur de la problématique sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes, les Écoles de la 2^e Chance (E2C) offrent des solutions individualisées à de jeunes adultes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi. La force du dispositif E2C est d'opérer sur un triptyque intégrant l'acquisition de compétences, l'expérience en entreprise et l'accompagnement à l'inclusion. Le Réseau des Écoles de la 2^e Chance regroupe 131 sites-Écoles, répartis dans 12 régions, et accompagne chaque année près de 15 000 jeunes.⁵

« Les Écoles de la 2^e Chance (E2C) offrent des solutions individualisées à de jeunes adultes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi. »

Quels jeunes sont concernés par le dispositif ?

Le dispositif des Écoles de la 2^e Chance s'adresse à de jeunes adultes, de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, sans qualification ni emploi. Les E2C proposent un accompagnement individualisé à ces jeunes motivés pour acquérir les compétences nécessaires à leur intégration sociale, citoyenne et professionnelle. Le Réseau E2C France a développé des outils de communication afin de répondre aux nouvelles tendances de communication, notamment par un renforcement de sa présence sur les réseaux sociaux, le développement de vidéos et par des actions locales de communication.

PARCOURS D'UN STAGIAIRE, SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



⁵ 1 : plus d'informations sur le soutien de l'État aux E2C : <https://reseau-e2c.fr/actualites/12588-letat-officialise-son-soutien-aux-e2c-pour-accompagner-plus-de-jeunes-en-difficulte-vers-lemploi-2.html>

2 : plus d'informations sur le développement de l'APC dans les E2C : <https://reseau-e2c.fr/actualites/11845-les-e2c-developpent-lapproche-par-competences-pour-renforcer-linsertion-des-jeunes.html>

Quelle est votre implication dans la politique publique locale ?

Les E2C sont des structures indépendantes, érigées sur un fort ancrage local. Elles construisent des partenariats avec les entreprises, et sont soutenues par les collectivités territoriales et locales et/ou consulaires. Par ailleurs, le Réseau E2C France a signé récemment une convention de partenariat national avec l'État, dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), afin d'accompagner plus de jeunes en difficulté vers l'emploi. ⁽¹⁾

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement des jeunes aujourd'hui ?

Face aux évolutions du marché du travail, à la mutation des emplois et au chômage des jeunes, en particulier des moins qualifiés sur l'ensemble du territoire national, le Réseau E2C France a lancé plusieurs axes de développement dans les E2C et renforce leur démarche pédagogique par la mise en place de l'Approche par Compétences. ⁽²⁾

Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire - Québec

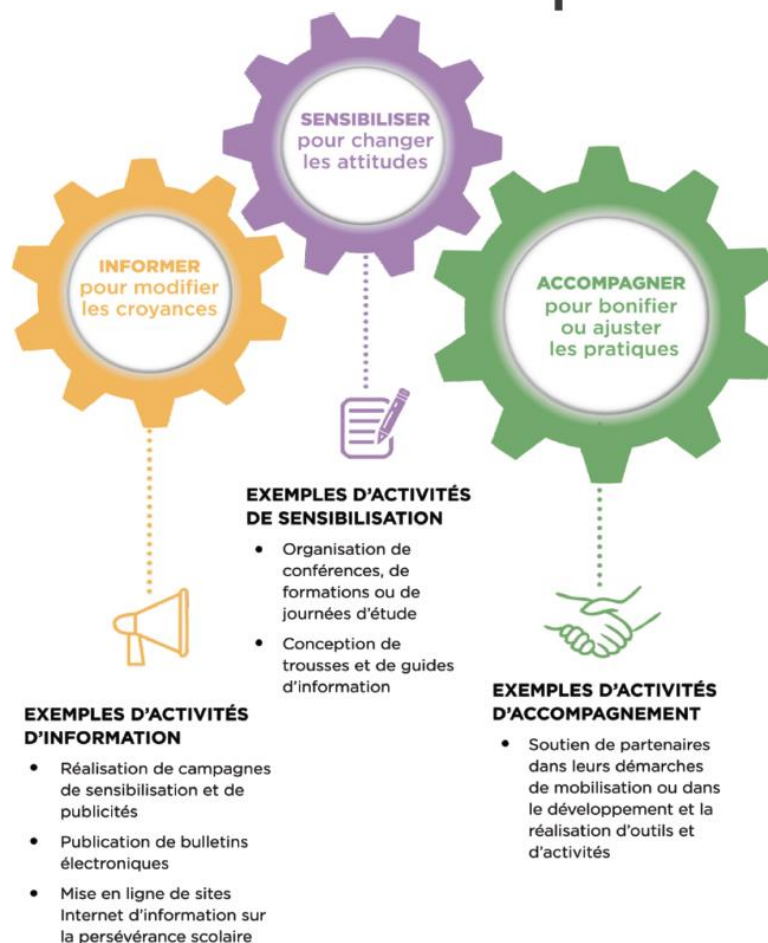
Mireille Bouchard, professionnelle en intervention, conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS)

C'est au Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ), en 1995, qu'a vu le jour un mouvement citoyen en faveur de la persévérance scolaire. Mouvement qui a conduit, un an plus tard, à la création du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS)⁶. Depuis, les dix-sept (17) régions du Québec ont emboîté le pas et se sont dotées, au fil des ans, d'une Instance régionale de concertation (IRC) sur la persévérance scolaire et la réussite éducative afin que les différents acteurs de la communauté s'engagent à prioriser l'éducation, à agir pour prévenir l'abandon scolaire des jeunes de leur milieu et à coordonner leurs actions en ce sens.

En raison de ses impacts et du caractère multifactoriel de ses causes, la problématique du décrochage scolaire ne peut, en effet, n'être qu'une affaire d'école. Chacun doit se sentir interpellé et participer à la solution. Le rôle d'une IRC consiste à ÉLARGIR LA RESPONSABILITÉ de la prévention de l'abandon des études, en mobilisant la collectivité et ses leaders pour en faire des ACTEURS de la persévérance scolaire.

En coordonnant les actions de l'ensemble des organisations qui gravitent autour des jeunes, on s'assure que ceux-ci soient accompagnés de leur naissance jusqu'à la vie adulte et que chacun des gestes posés fasse une différence dans leur parcours

Un modèle d'action éprouvé



⁶ Pour plus d'information sur le Réseau des IRC, visitez le www.perseverancescolaire.com
Et pour en apprendre davantage sur le CRÉPAS, visitez le www.crepas.qc.ca

éducatif. Afin de renforcer le filet de sécurité autour du jeune (facteurs de protection), les IRC et leurs partenaires croient au principe que plus les interventions sont réalisées de manière simultanée et concertée, plus elles s'inscrivent en continuité et en complémentarité, plus grande sera leur portée.

Les IRC agissent selon trois principales stratégies :

- Informer pour rendre disponible l'information susceptible d'intéresser les personnes concernées par la persévérance scolaire. Par exemple : développer des campagnes de sensibilisation sur diverses thématiques (conciliation études-travail, valorisation de la lecture, transitions scolaires, etc.)
- Sensibiliser pour susciter une prise de conscience des enjeux et des impacts du décrochage scolaire et surtout, du rôle que chacun peut jouer pour le contrer. Par exemple : offrir de la formation, organiser des conférences, développer des guides et des trousseaux, créer des enquêtes, produire des portraits régionaux et locaux, des cadres de références (www.Jeconcilie.com, www.journeesperseverancescolaire.com).
- Accompagner pour aider les acteurs du milieu à mettre en place des stratégies structurantes susceptibles d'avoir le plus d'impact sur la persévérance scolaire des jeunes et des moins jeunes. Par exemple : soutenir et outiller les partenaires dans le changement de pratique, en mettant en place des stratégies structurantes, en facilitant la liaison et le réseautage, en coordonnant des projets concrets et mobilisant.

Loin de chercher à suppléer les intervenants du monde de l'éducation, les Instances régionales de concertation s'efforcent de les appuyer en créant des alliances éducatives (partenariats) avec des acteurs

« Au Québec, les 17 régions sont chacune dotées d'une Instance régionale de concertation (IRC) sur la persévérance scolaire et la réussite éducative afin que les différents acteurs de la communauté s'engagent à prioriser l'éducation, à agir pour prévenir l'abandon scolaire des jeunes de leur milieu »

agissant en périphérie de l'école. Le rôle de ces instances est de réunir, autour d'une même table, et ce, à différents paliers d'intervention (local, supra-local et régional), des décideurs et des intervenants provenant de différents secteurs d'activité, incluant le milieu scolaire. Le travail des IRC consiste alors à amener ces différents acteurs à établir une vision et une compréhension communes, à partir d'un même état de situation étayé par des données fiables et validées pour agir de manière concertée et complémentaire sur des environnements favorables à la réussite éducative.

Bien que plusieurs actions soient à portée nationale, chacune des IRC du Québec déploie également, dans sa région respective, des chantiers adaptés à sa réalité territoriale.

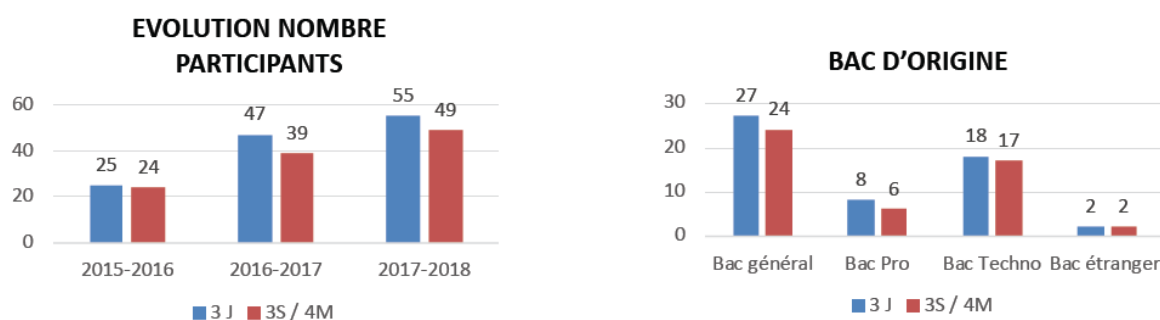
Dispositif d'aide à la réussite pour une nouvelle orientation à l'université - France

Maryline Janiaud, chargée d'insertion professionnelle, Université de Franche Comté

Porté par le service d'orientation stage emploi, l'université de Franche Comté a mis en place un dispositif d'aide à la réussite (financé par le fonds social européen) pour les étudiants qui souhaitent repenser leur projet personnel d'orientation et/ou d'insertion professionnelle. Le public sont des étudiants de 1^{ère} année du premier cycle (licence ou DUT) encore présents en cours et qui sont dans une situation de défaut d'affectation ou d'orientation ou en difficulté d'apprentissage.

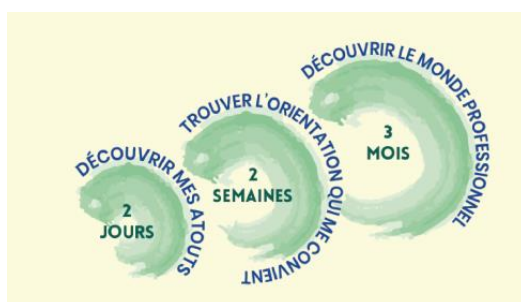
Parmi les objectifs, il s'agit de remettre l'étudiant dans une dynamique positive pour favoriser sa réussite, redéfinir un projet personnel d'orientation et d'insertion professionnelle, l'accompagner à réfléchir à ses propres intérêts, motivations, atouts à partir d'une méthodologie et d'un accompagnement approfondis. Au delà il s'agit de lui permettre de découvrir le monde professionnel à travers des immersions qui lui permettent de consolider son projet et se confronter à la réalité.

Bilan des étudiants bénéficiant du dispositif d'aide à la réussite pour une nouvelle orientation, sessions 2017-2018



Ce dispositif permet d'abord une dynamique de groupe mais aussi un accompagnement personnalisé dans la durée (avec des temps collectifs et une relation privilégiée avec un référent) afin de permettre aux étudiants de construire des choix éclairés.

Les trois phases du dispositif qui se déroulent sur le second semestre sont les suivantes :



Fusion jeunesse - Québec

Gabriel Bran Lopez, président fondateur Fusion jeunesse - Québec

Fusion Jeunesse a pour mission de contribuer à la persévérance scolaire, à l'employabilité et à l'engagement civique des jeunes en implantant des projets d'apprentissage expérientiel innovants qui créent des liens continus entre les milieux scolaires et la communauté. Chaque semaine, nous accompagnons 15 000 jeunes dans plus de 250 écoles en milieu rural, urbain et autochtone.

Une démarche innovante : il s'agit d'embaucher des étudiants universitaires, à titre de Coordonnateurs de projet, dans des écoles primaires et secondaires pour implanter et soutenir des projets créatifs, motivants et suscitant l'implication active des jeunes dans leur réussite scolaire.

NOTRE MISSION



6-18 ANS



18-35 ANS

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
EMPLOYABILITÉ
ORIENTATION
ENGAGEMENT CIVIQUE

LES COMPÉTENCES FONDAMENTALES



1. Prendre conscience de soi
2. Prendre soin de soi
3. Développer son ouverture d'esprit
4. Développer son sens de l'éthique
5. Développer son sens des responsabilités
6. Interagir en collaboration
7. Développer son rôle de citoyen
8. Apprendre à s'organiser
9. Rechercher et traiter l'information
10. Développer son jugement critique
11. Résoudre des problèmes
12. Maîtriser les littéracies multiples
13. Savoir communiquer efficacement
14. Développer et mettre en œuvre sa créativité

Table ronde : L'accompagnement vers l'emploi

L'accompagnement vers l'emploi des jeunes : qu'y a-t-il derrière cette notion ? Regards croisés France / Québec par Anne Fretel et Maria Eugenia Longo

Anne Fretel est maîtresse de conférence en sciences économiques à l'université de Lille 1 (Clersé, IRES) et María-Eugenia Longo, sociologue, professeure à l'Institut National de la recherche scientifique et directrice de l'Observatoire Jeunes et société

Alors que la France et le Québec connaissent des contextes socio-économiques très différents (quasi plein emploi et système éducatif mixant études et emploi au Québec, chômage de masse pour les non qualifiés et entrée sur le marché du travail par des dispositifs de politique d'emploi en France) la notion d'accompagnement s'est largement diffusée pour devenir un référentiel des politiques jeunesse dans ces deux pays. Mais qu'y a-t-il derrière cette notion qui semble faire consensus ? À travers l'analyse des normes sous-jacentes de cette notion d'accompagnement (1) et un questionnaire sur les pratiques (2), nous mettons en évidence des questionnements croisés adressés aux acteurs (politiques, conseillers) des politiques d'emploi destinées aux jeunes dans les deux pays.

Une pluralité de référentiels dans les politiques publiques d'accompagnement des jeunes

Au-delà des politiques mises en œuvre dans les deux pays, comment comprendre le discours qui justifie ces politiques ? Ce dernier a été analysé à partir des énoncés d'une centaine des programmes touchant l'emploi des jeunes au Québec et en France pour la période allant de 1990 à 2014⁷. Ce travail met en évidence la cible, les problèmes privilégiés et les solutions priorisées de ces politiques permettant de mieux comprendre les contours de la notion d'accompagnement. Par exemple, la cible prioritaire des mesures au Québec, sont les prestataires de l'aide sociale et de l'assurance emploi, et certaines populations spécifiques cumulant de la vulnérabilité⁸ ; tandis qu'en France, les programmes visent depuis longtemps directement les « jeunes », les demandeurs d'emploi et les individus éloignés du marché de l'emploi. La représentation du problème à résoudre varie également : les difficultés d'inclusion des groupes les plus vulnérables et le manque de préparation pour l'emploi dans les programmes québécois ; l'accès à l'emploi en raison des taux de chômage élevés et le manque de formation dans les programmes français.

Cependant, quand il s'agit des solutions envisagées pour surmonter les problèmes d'emploi des jeunes (préparation pour l'emploi et savoir être, orientation, formation et diplômes, expérience, accès à l'emploi, et notamment de l'accompagnement « personnalisé et global », entre autres) les différences diminuent aussi bien concernant les « véhicules » ou les moyens utilisés pour livrer ces biens (Salamon, 2001), que les « pré-supposés normatifs » surplombant les solutions.

En effet, une perspective fondée sur *l'analyse des instruments de politiques* (Lascoumes & Le Galès, 2010) révèle par exemple, que les biens offerts par les programmes québécois sont de type principalement financier, c'est-à-dire sous la forme d'aide monétaire, mais que cette mesure est majoritairement accompagnée de capital humain sous différentes formes. Au contraire, le type de capital principal privilégié et mobilisé par les programmes français est humain (formation, qualification, accompagnement), mais il devient majoritairement du type financier, si on regroupe les types de biens principal et secondaire offerts par ces mêmes programmes (subvention, allocation, aide). Par ailleurs, le Québec privilégie la

⁷ Projet « Précaires » financé par le Fonds de Recherche du Québec Société et Culture (2016-2019), portant sur l'analyse des politiques publiques touchant l'emploi des jeunes (exclusivement pour les jeunes, ou partiellement car incluant des adultes ou d'autres domaines que l'emploi) dans différents contextes (Canada, Québec, Argentine, France), à partir de deux volets d'analyse : i) l'analyse documentaire et sémantique des programmes (France 36 programmes ; Québec 27 programmes ; Canada, 22 programmes ; Argentina 22 programmes). ii) l'analyse qualitative des 22 entretiens auprès des responsables de ces programmes et politiques dans les différents contextes.

⁸ Toutefois, cette information pourrait progressivement se modifier en raison de la récente politique québécoise de la jeunesse (2016-2030), qui met de l'avant les « jeunes » eux-mêmes comme cible prioritaire.

forme de services fournis par l'État ou d'autres acteurs, en plus d'aides ponctuelles, plutôt que des allocations plus durables comme en France. Le véhicule ou moyen utilisé pour livrer une partie importante des services en France pour promouvoir l'insertion et la création d'emploi, est les subventions salariales, ainsi que les services directs. Dans les deux contextes, l'État - plus que le secteur privé- reste le principal fournisseur des mesures.

De plus, les politiques publiques ne sont pas neutres, elles « constituent des lieux où une société donnée construit son rapport au monde » (Muller, 1990, p. 59), et définissent la relation entre le gouvernement et les gouvernés (Le Galès, 2011). Dans ce sens, au-delà des caractéristiques explicites et formelles des instruments, les politiques proposent des orientations et prescrivent des réalités spécifiques concernant l'accompagnement des jeunes dans l'emploi. Avec une analyse cette fois sémantique des documents des programmes nous identifions ainsi quelques référentiels normatifs au sein des politiques. Ainsi pour le Québec et la France le terme « emploi » domine le discours, mais tandis que dans le premier cas ce terme réfère principalement à « l'employabilité », dans le second il réfère à la création d'emploi en particulier pour les « demandeurs d'emploi ». Le terme « travail » constitue le deuxième terme le plus fréquent utilisé dans les programmes québécois, notamment pour parler de l'expérience du travail, cible dominant des programmes⁹, tandis que dans les programmes français il renvoie aux formes concrètes (durée du travail et du contrat) des emplois.

« La cible prioritaire des mesures au Québec, sont les prestataires de l'aide sociale et de l'assurance emploi, et certaines populations spécifiques cumulant de la vulnérabilité¹ ; tandis qu'en France, les programmes visent depuis longtemps directement les « jeunes », les demandeurs d'emploi et les individus éloignés du marché de l'emploi »

Dans les programmes québécois, on retrouve également le terme « activités », qui recouvre toutes sortes des pratiques (formatives, professionnelles, sociales, informelles, récréatives, communautaires...) qui visent le développement global des compétences, des aptitudes et des expériences de travail et aussi de l'utilité sociale. Ce terme, traduit la volonté de dépasser les cadres classiques d'exercice du travail pour former à l'emploi, à l'employabilité et à l'autonomie (PME, volontariat, stages, mobilité, services à la communauté). Ce terme est par ailleurs associé à une sorte de rhétorique de « l'activation à la québécoise », qui combine la prévention de la dépendance, la mise en mouvement, la découverte de soi et « le droit à l'accompagnement pour tous ». Comme Lima & Trombert (2013) le remarquaient déjà, le Québec mise plus sur l'information et la sensibilisation des jeunes, leur activation, les voyant comme des acteurs de leurs destins. En comprenant le problème des jeunes comme un problème de conscience et pas seulement de compétence, l'État vise à réduire la dépendance sociale future de certaines catégories des jeunes.

L'originalité dans les programmes français se retrouve dans l'importance du terme « contrat », directement lié au fait que la plupart des programmes français touchant à l'insertion sont des « contrats » : *d'insertion dans la vie sociale, d'avenir, de génération, d'apprentissage, d'alternance, de volontariat, de professionnalisation, d'autonomie, d'engagement réciproque, générationnel, aidé*, entre autres. La récurrence du terme contrat coexiste avec la prégnance du terme « accompagnement » - continu, personnalisé, renforcé, adapté, global - et son indéfinition... (Fretel, 2013). En articulant la notion de droit à l'accompagnement à la notion de contrat, on peut alors voir le contrat comme un instrument de responsabilité du partenaire institutionnel, à l'égard du bénéficiaire (Petit, 2012). Ceci peut pourtant être interprété différemment, comme un moyen par lequel la relation d'assistance est contractualisée, et les destinataires de l'offre sont responsabilisés, conditionnant de ce fait l'accès aux prestations (Bonvin et al., 2013).

L'analyse sémantique révèle au final, autant de termes différents que des sens distincts qui leur est donné au sein des programmes d'accompagnement des jeunes dans l'emploi. Par ce même exercice nous identifions également des référentiels normatifs - des « normes de la solidarité sociale » à l'égard des

⁹ Paradoxalement s'agissant d'une population juvénile qui travaille depuis très tôt par rapport à d'autres contextes

jeunes et de leurs problèmes d'emploi (Lima, 2016). Ces référentiels, émergeant des différents contextes, soulignent les efforts demandés aux jeunes pour bénéficier des politiques d'accompagnement, conditionnant ce dernier : *l'effort de formation et de qualification*, où l'investissement de l'individu et de ses compétences est prioritaire ; *l'effort d'activation* où la mise en mouvement au-delà d'une visée de formation et d'emploi est prioritaire pour rompre avec la logique de la dépendance du système que l'État voudrait éviter dans le futur ; *l'effort d'insertion professionnelle*, où l'individu doit apprendre à s'ajuster aux actions de l'État qui agit comme un chef d'orchestre d'un système « emploi-formation-intégration » ; *l'effort d'intégration sociale* où l'affiliation à la société constitue un préalable à l'emploi.

L'accompagnement en pratiques : qui accompagner et comment ?

Dans les pratiques professionnelles des conseillers observées, l'accompagnement est majoritairement conçu comme un processus linéaire séquentiel (Duclos 2013) : c'est-à-dire que l'accompagnement se compose de modules prescrits pour une durée définie *a priori* où l'accent est mis sur une solution technique, la réponse au problème visé par le dispositif lui-même, faisant *in fine* de l'individu un sujet passif. Les grandes étapes de ce modèle linéaire séquentiel peuvent se résumer de la façon suivante : définir le projet professionnel du jeune, chercher à lever les « freins » identifiés pour parvenir à la réalisation de ce projet, penser un module de formation, aller vers la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, tout ceci devant conduire au retour à l'emploi. Le contexte socio-économique est alors la plupart du temps mis à distance, faute pour le conseiller d'avoir prise dessus et le travail sur le « projet » du jeune se réduit souvent à une injonction qui lui est faite à se résigner à accepter tous types d'emplois et de s'adapter aux normes en vigueur telles quelles sont perçues par le conseiller (Benarrosh 2000). La relation avec le conseiller devient alors un travail sur le *comportement*, tombant dans une relation psychologisante, c'est-à-dire une approche qui fait du travail sur soi décontextualisé une injonction (Divay 2008). Dans de telles pratiques, les modalités d'accompagnement misent principalement sur la

« Nous identifions des référentiels normatifs - des « normes de la solidarité sociale » à l'égard des jeunes et de leurs problèmes d'emploi. Ces référentiels soulignent les efforts demandés aux jeunes pour bénéficier des politiques d'accompagnement, conditionnant ce dernier. »

personnalisation du lien qui s'établit entre le conseiller et la personne accompagnée réduisant souvent l'accompagnement à un face à face non négocié entre le conseiller et le jeune (cf. représentation graphique ci-dessous, le cercle et la flèche en pointillés allant du conseiller vers le jeune symbolisant ce lien asymétrique qui se met en place).

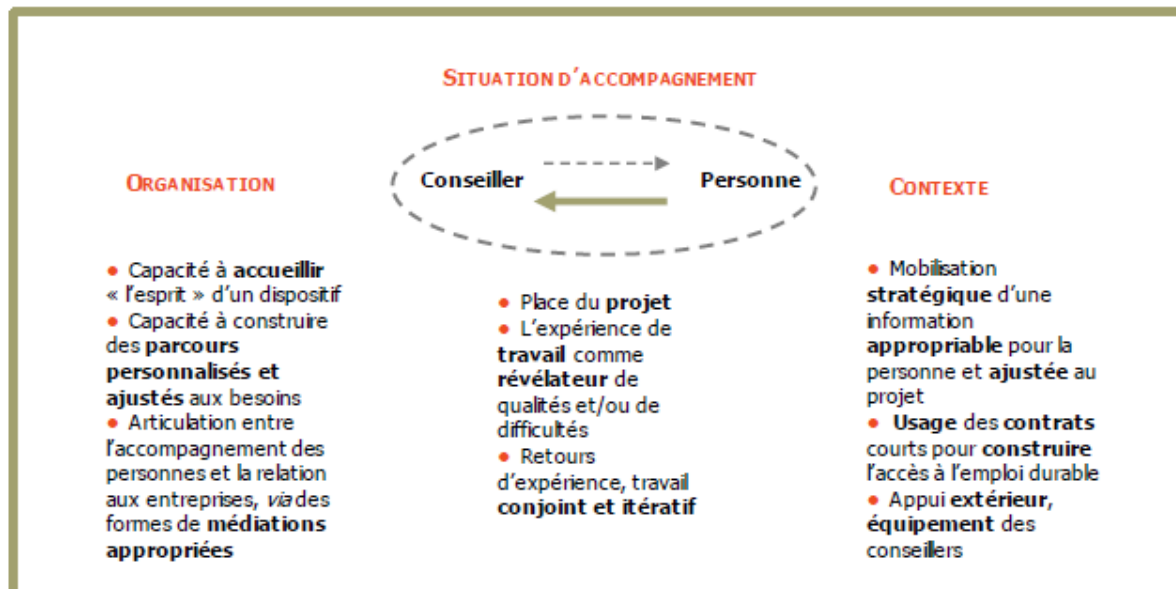
D'autres pratiques professionnelles, minoritaires, ne font pas de la priorité à la levée préalable des « freins à l'emploi » le point de départ de l'accompagnement vers l'emploi à l'opposé du schéma linéaire séquentiel que nous venons de décrire. Ces pratiques visent plutôt à développer une « stratégie d'accompagnement »

(Fretel et Grimault 2016) qui laisse le projet du jeune se définir sur la base d'expériences (comme des mises en situations de travail) et d'un travail qui s'engage avec le conseiller pour construire un retour d'expériences, logique itérative qui permet de faire ressortir progressivement les difficultés rencontrées, les besoins d'appuis émergents progressivement et donc de construire une stratégie ajustée à la personne.

Ce type de pratiques d'accompagnement conduit à accompagner le jeune dans son projet mais aussi l'entreprise à travers une Stratégie de médiation (Fretel 2012) : il s'agit de sortir de la mise en relation des profils de demandeurs d'emploi et des offres d'emploi déjà constituées, pour travailler, en amont de toute formalisation, une offre et une demande d'emploi et de faire des mises en situation des moments de discussion avec l'entreprise pour connaître ses besoins et lui apporter un soutien. L'accompagnement, dans cette perspective, ne s'adresse plus exclusivement au jeune, il s'adresse aussi à l'entreprise c'est-à-dire à des employeurs potentiels et travaille avec le contexte. Il y a donc un élargissement de la présentation que l'on a de l'accompagnement en ne le réduisant plus à un face à face entre le conseiller et le jeune. Si l'accompagnement est certes fait d'entretiens entre le conseiller et le jeune, ces entretiens sont des moments privilégiés de construction d'une « tactique » personnalisée, de *décisions conjointes* utiles au projet du jeune. Le contexte local devient alors une ressource au profit du couple formé par le jeune et

son projet. Graphiquement ce qui se joue est un élargissement du cadre de l'accompagnement (cf. graphique ci-dessous, le contour du rectangle) : on quitte le bureau du conseiller pour intégrer l'entreprise, le territoire, des effets d'organisation.

Graphique - L'accompagnement : d'un processus linéaire à une construction stratégique



Source : A. Fretel, S. Grimault (2016)



Au final, si la situation d'accompagnement est bien une relation, c'est avant tout une relation à laquelle il faut adresser une question : *à quelles conditions ce qui se noue dans cette relation produit ou non un résultat qui soit bénéfique à la personne accompagnée.* Et la réponse à cette question peut conduire à sortir des pratiques usuelles (pratiques linéaires séquentielles) pour opter pour un travail plus itératif et ne pas accompagner uniquement le jeune dans une logique d'injonction, mais accompagner le couple que le jeune forme avec son projet *et* l'entreprise.

Conclusion

Si la notion d'accompagnement est une notion centrale en France comme au Québec et a servi à construire les politiques jeunesse, ses contours varient grandement selon les référentiels sous-jacents qu'il appuie (injonction à l'autonomie ou co-construction d'une politique) ou les pratiques auxquelles il donne lieu (centrées sur le jeune ou s'inscrivant en soutien à un développement économique).

Bibliographie

- Benarrosh Y. (2000), « Tri des chômeurs : le nécessaire consensus des acteurs de l'emploi », *Travail et emploi*, n°81, janvier, p. 9-26.
- Bonvin, J., Dif-Pradalier, M. & Rosenstein, E. (2013). Politiques d'activation des jeunes et modalités d'accompagnement. Le cas du programme FORJAD en Suisse. *Lien social et Politiques*, (70), 13-27. doi:10.7202/1021153ar
- Divay S. (2008), « Psychologisation et dépsychologisation et l'accompagnement des chômeurs », *Sociologies pratiques*, n° 17, p. 55-66.
- Duclos L., éd. (2013), Recueil des travaux préparatoires au Séminaire DGEFP « Appui au recrutement et médiations pour l'emploi » du 24 octobre 2013.
- Fretel et Grimault (2016), L'évaluation de l'accompagnement dans les politiques d'emploi : stratégies et pratiques probantes
- Fretel A. (2012), « Typologie des figures de l'intermédiation. Quelle relation à l'entreprise au-delà de l'impératif adressé aux opérateurs du SPE ? », *Document de travail*, n°2, IRES.
- Fretel, Anne (2013) « La notion d'accompagnement dans les dispositifs de la politique d'emploi : entre centralité et indétermination », *Revue Française de Socio-Économie* 2013/1 (n° 11), p. 55-79.
- Lascombes P. et Le Galès P. (2012). *Sociologie de l'Action Publique*. Armand Colin, Paris.
- Le Galès P. (2011) Chapter 10 - Policy Instruments and Governance in Mark Bevir (Ed), *The SAGE Reference of Governance*, London : SAGE Publications Ltd
- Lima L. & Trombert C. (2013), « L'assistance-chômage des jeunes sous condition d'accompagnement. De quelques mécanismes du non-recours par éviction », *Lien social et Politiques*, (70), 29-43. doi :10.7202/1021154ar
- Longo, M. E. Cardona J. et Desroches-Maheux E. (2018). Inégalités d'accès aux programmes d'emploi pour les jeunes au Canada, en France et en Argentine : des choix de société?, *Bulletin de l'Observatoire Jeunes et Société*. Vol 15, n° 1, 13-15.
- Muller P. (2009), *Les politiques publiques*, Presses universitaires de France, Coll. Que sais-je ?
- Salamon, L. M. (2001). *The New Governance and the Tools of Public Action : An Introduction*, 28 Fordham Urb. L.J. 16116.

Réseau des carrefours jeunesse-emploi - Québec

Alexandre Soulières est directeur général Réseau des carrefours jeunesse-emploi

Les Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) sont des organismes communautaires ayant comme mandat d'accompagner et de guider les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en facilitant leur cheminement vers l'emploi, un retour aux études, un rétablissement personnel, dans le démarrage d'une entreprise ou de projets d'engagement citoyen. Le premier CJE a été fondé en 1995 par la communauté afin de répondre aux besoins du territoire pour l'employabilité des jeunes. Suite à succès, ce modèle a été développé à grande échelle dans l'ensemble de la province. Ainsi, on compte aujourd'hui 110 CJE.

L'ensemble des CJE déploie des services en employabilité des jeunes, financé par le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité Sociale. Le RCJÉQ a également construit avec le Secrétariat à la jeunesse le programme Créneau carrefour jeunesse déployé dans tous les CJE. Localement, selon l'identité du Carrefour, du territoire et des besoins des jeunes, chacun des CJE est un levier de développement local et développe des projets spécifiques avec différents ministères et organismes (ex : culture, sport, immigration, mobilité, etc.)

« Au Québec, les Carrefour jeunesse-emploi existent depuis 1995 et ont pour mandat d'accompagner et de guider les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en facilitant leur cheminement vers l'emploi, un retour aux études, un rétablissement personnel, dans le démarrage d'une entreprise ou de projets d'engagement citoyen »

Les services et activités visent l'amélioration des conditions de vie générales des jeunes en tenant compte de leur globalité. Chaque sphère de la vie du jeune est prise en compte. Celui-ci est amené à se fixer des objectifs autant professionnels que personnels. Il s'agit d'une approche globale, écosystémique et personnalisée.

Quels sont les jeunes que vous touchez dans votre dispositif ?

Les CJE prônent un accès universel à leurs services, peu importe le statut du jeune. À l'image de la société québécoise, les CJE accompagnent les jeunes avec une grande diversité de parcours. Les CJE veillent à l'égal accès de tous aux dispositifs et mettent en place et suivent les conditions permettant d'assurer la mixité sociale des participants, tant en termes de niveaux de formation, de genre, d'âge, de milieu social, d'origines culturelles, que de lieux de vie.

L'expertise et l'implantation locale des CJE permettent notamment de mobiliser et mettre en mouvement des jeunes désaffiliés, décrocheurs, en rupture, et aux parcours différenciés. Les CJE accompagnent des jeunes présentant des profils complexes de difficultés nécessitant une prise en charge immédiate, intensive et à long terme. Les jeunes présentent, une comorbidité des problématiques (toxicomanie, troubles de santé mentale, pauvreté, exclusion, itinérance, dépendance, etc.) qui, souvent, ne sont pas diagnostiquées.

Quelle est votre implication avec la politique publique nationale ou locale ?

Le RCJÉQ est un contributeur significatif des politiques publiques canadiennes et québécoises. À titre d'experts jeunesse, nous sommes interpellés, pour la rédaction de mémoires et de consultations parlementaires (ex. : cannabis, réussite éducative, etc.)¹⁰.

Le RCJÉQ a également construit avec le Secrétariat à la jeunesse, le programme Créneau carrefour jeunesse, l'un des programmes structurants de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021. Le Créneau carrefour jeunesse est un programme du Secrétariat à la jeunesse (SAJ), il s'adresse aux jeunes de 15 à 35 ans et vise à favoriser la persévérance scolaire, l'autonomie personnelle et sociale ainsi que la participation à des projets d'entrepreneuriat, de bénévolat et de volontariat et de favoriser la présence des jeunes sur les lieux décisionnels. Dès la première année, le Créneau a permis à près de 25 000 jeunes de vivre une

¹⁰ <http://www.rcjeq.org/le-rcjeq/publications/>

expérience transformatrice. Localement, les CJE contribuent au développement et au déploiement des stratégies locales établies en concertation avec les municipalités et les acteurs locaux.

Face au constat partagé d'un décrochage civique et de l'ascension des populismes et des mouvements citoyens, le réseau des carrefours jeunesse emploi a mis en place #Mavoixcompte afin de mener une réflexion politique pour l'avenir.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement des jeunes aujourd'hui ?

Les CJE accompagnent des jeunes présentant des profils complexes de difficultés nécessitant une prise en charge immédiate, intensive et à long terme. Les jeunes présentent, une comorbidité des problématiques (toxicomanie, troubles de santé mentale, pauvreté, exclusion, itinérance, dépendance, etc.) qui, souvent, ne sont pas diagnostiquées. L'enjeu est de faire reconnaître cet alourdissement de profils de difficultés rencontrées par les jeunes.

Sur le marché du travail, le faible taux de chômage actuel masque une profonde inégalité face à l'emploi. Les jeunes Autochtones, les nouveaux arrivants, les jeunes vivant en situation de pauvreté, faisant partie

de la communauté LGBTQ2+, ayant une incapacité, les jeunes des minorités visibles, de même que ceux vivant dans des communautés rurales et éloignées doivent surmonter des obstacles majeurs. Nombreux jeunes NEET souffrent d'exclusion sociale. L'enjeu devient l'insertion

durable en emploi et la reconnaissance des résultats intermédiaires avant d'accéder à l'emploi.

CHIFFRES CLÉS

- 39 thématiques abordées
- Près de 200 activités de consultation
- Plus de 2 mois d'échanges
- Près de 5 000 personnes consultées

#MaVoixCompte

- ABOLIR** les obstacles à la conciliation travail et vie personnelle
- ASSURER** l'accès de tous à des systèmes de transport durables et adaptés aux besoins des milieux
- CRÉER** un lieu dédié de prise en charge de l'intimidation
- FACILITER** l'accès à une diversité de méthodes et de lieux d'apprentissage
- GARANTIR** à chacun le droit à une vie digne
- INSTAURER** une offre sportive et culturelle diversifiée accessible à tous
- MISER** sur l'insertion durable en emploi
- OFFRIR** une éducation qui prépare les jeunes à la vie adulte
- TRANSFORMER** les modes de production et de consommation
- VALORISER** la diversité pour une meilleure cohésion sociale

f t i

Initiative du **RCJEQ**

Mission locale de Langres - France

Monique Bechereau est directrice de la Mission locale de Langres

En France, en 1981 le « Rapport Schwartz » met en évidence l'importance d'une approche globale des difficultés que les jeunes peuvent rencontrer dans leur transition entre l'école et la vie active, parce que les difficultés d'insertion professionnelles et sociales sont interdépendantes. C'est ce qui amène à la création des Missions locales en mars 1982. Les préconisations du rapport conduisent des missions d'animation locale, légères, temporaires, de proximité, avec des grands principes telles que l'approche globale, la participation des jeunes, la pédagogie du contrat¹¹. Les missions locales doivent suivre les jeunes en difficulté d'insertion, en mobilisant de façon adaptée, au cas par cas, l'ensemble des dispositifs existant par ailleurs¹². Dès le début, une implication des collectivités locales sur le financement était fortement souhaitée (à parité), c'est pourquoi un élu local présidait la mission locale souvent sous statut associatif (ce qui est toujours le cas aujourd'hui).

Les missions locales ont depuis pour finalité de « construire ensemble une place pour tous les jeunes » (charte de 1990). La loi de cohésion sociale légitime dans son article 13 l'action des missions locales en les intégrant dans le code du travail avec un droit à l'accompagnement. « Toute personne 16 à 25 ans révolus en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle, quelle qu'en soit la cause, a droit à un accompagnement, organisé par l'Etat ayant pour but l'accès à la vie professionnelle ».

« En France, les 436 Missions Locales sont un ensemble de politiques jeunesse sur leur territoire. Elles ont pour mandat de suivre les jeunes de 16 à 25 ans, en difficulté d'insertion, en mobilisant de façon adaptée, au cas par cas, l'ensemble des dispositifs existant par ailleurs. »

Quels sont les jeunes concernés par le dispositif des missions locales ?

Notre public est constitué de jeunes âgés de 16 à 25 ans qui se présentent spontanément dans les structures présentes sur tout le territoire. Au total, c'est près de 1,3 millions de jeunes qui sont suivis chaque année dans les 436 missions locales en France, par les 13500 professionnels. Certains bénéficient d'un accompagnement renforcé, c'est par exemple le cas des « NEET » c'est-à-dire les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études. Le Parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi formalise un accompagnement à l'intérieur duquel nous mobilisons des dispositifs type Garantie jeune¹³ - parrainage... Par conséquent, la spécificité du public et notamment des jeunes les plus vulnérables nécessite un travail de « repérage » pour identifier les jeunes « inconnus », pour cela nous mettons en place des actions spécifiques pour aller à leur rencontre, faire des permanences en milieu rural, ou encore travailler en réseau avec les partenaires locaux.

Quelle est votre implication avec la politique publique nationale ou locale ?

Les missions locales exercent une mission de service public, elles sont reconnues comme ensemble de politiques jeunesse sur leur territoire d'intervention. Elles mettent en œuvre des actions adaptées à leur territoire. Pour exemple à la Mission Locale de Langres nous avons mis en place une action locale novatrice en lien avec une entreprise du secteur qui se base sur la méthodologie suivante :

- 1) Entreprise « MARIE SA » mécanique industrielle en demande
- 2) Un parrain.
- 3) Formations théoriques et pratiques en mission locale et dans l'entreprise.
- 4) Période de mise en situation professionnelle en entreprise (jeune accompagné par le parrain et un tuteur désigné)

¹¹ <https://www.unml.info/>

¹² Jugnot S., 2015, « Politiques d'emploi en faveur des jeunes : quels leviers pour quels effets ? », *Cahiers de l'action*, vol. 45, no. 2, pp. 17-20

¹³ Couronné, J. & Sarfati, F. (2018). Une jeunesse (in)visible : les « Neets vulnérables » de la Garantie jeunes. *Travail et emploi*, 153(1), 41-66

5) Contrat de travail si essais concluants.

Ainsi par exemple entre septembre et décembre 2018 : les jeunes sont en contrat à durée déterminée de 6 mois et pourront signer ensuite des contrats à durée indéterminée.

Quelles sont les limites ou difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement des jeunes aujourd'hui ?

Repérer, Accueillir, Informer, Orienter, Accompagner sont les cinq objectifs dans l'accompagnement par les missions locales. Toutefois nous rencontrons des difficultés pour atteindre les jeunes les plus éloignés des dispositifs en particulier les jeunes ruraux. Cela nécessite des démarches d'aller vers... Car ils bénéficient de moins de formations qualifiantes locales, et sur leurs territoires, les politiques dites « de jeunesse » sont bien souvent limitées à la petite enfance. Sans surprise, les jeunes ruraux sont également ceux qui sont freinés dans leur mobilité tant les réseaux de transports publics sont insatisfaisants. Ensuite, force est de constater que nous rencontrons au sein des Missions Locales des difficultés à intégrer des jeunes dans l'entreprise, avec un décalage constaté entre la demande de l'entreprise et les ressources des jeunes (les professionnel·le·s des missions locales doivent ainsi créer de nouveaux outils d'adaptation) avec une jeunesse parfois « volatile ».

Academos - Québec

Catherine Légaré est présidente fondatrice d'Academos - Québec

Depuis 1999, nous proposons aux jeunes de 14 à 30 ans de dialoguer avec des professionnels passionnés par ce qu'ils font. Ils le font directement à partir de leur cellulaire, de leur tablette ou de leur ordinateur. L'objectif : les aider à choisir un métier dans lequel s'épanouir quotidiennement. Parce que la vie est trop courte pour s'ennuyer ! Nous favorisons la persévérance scolaire en aidant les jeunes à trouver un projet professionnel qui donne du sens à leurs études et les motive à demeurer sur les bancs d'école. Ultiment, nous croyons que si tout un chacun s'épanouit au travail, nous formerons une société plus éduquée, qualifiée et prospère.

Academos a été créé en 1999 par Catherine Légaré dans le cadre de son doctorat en psychologie à l'Université du Québec à Montréal, en collaboration avec plusieurs professionnels du Collège de Bois-de-Boulogne à Montréal. C'est devenu un organisme à but non lucratif et organisme de charité en 2011.

L'organisme emploie quinze employés et 2 stagiaires. Depuis 2006, la collaboration à la politique jeunesse du gouvernement du Québec s'articule autour de trois axes :

- 1-la persévérance scolaire
- 2-l'accompagnement vers l'emploi ou l'entrepreneuriat
- 3-le dialogue intergénérationnel

« Ce qui distingue Academos est l'utilisation du numérique pour accompagner les jeunes. Près de 100% des interventions se font à l'aide de la technologie. Notre ambition est de rejoindre les jeunes de manière personnalisée et de les engager concrètement »

Depuis bientôt 20 ans, Academos permet aux jeunes de 14 à 30 ans de dialoguer gratuitement avec près de 3000 professionnels passionnés par leur métier grâce à une application de mentorat virtuel unique au monde. Le rôle des mentors va au-delà de l'information sur les métiers. Il est principalement de partager son vécu de sa profession et du monde du travail avec authenticité et de servir de modèles inspirants aux jeunes. Ils répondent aux questions des jeunes et les encouragent dans leur réflexion.

Quelle est la spécificité de l'application que vous avez développée ?

Cette année, plus de 85 000 jeunes Québécois ont un compte sur l'application Academos. En 2017-2018, 19 550 jumelages entre les mentors et les jeunes ont été effectués.

Tout ce que nous faisons est toujours dans le but de connecter les jeunes avec le monde du travail. Sur Academos, les jeunes peuvent non seulement parler avec des milliers de professionnels inspirants, mais aussi discuter avec leurs pairs, consulter des articles portant sur le passage de l'adolescence vers la vie d'adulte, en savoir plus sur les établissements d'enseignement et les employeurs qui les intéressent ou trouver un stage d'observation.

Au-delà de l'application, Academos est un écosystème qui mobilise des citoyens qui deviennent mentors, les milieux scolaires et communautaires, le milieu des affaires. Aujourd'hui, ce sont plus de 60 organisations qui s'impliquent auprès de la relève à travers Academos, plus de 2300 intervenants jeunesse qui présentent notre application à leurs élèves chaque année et 510 établissements scolaires qui utilisent nos services dans la province.

Un point particulier de l'accompagnement des jeunes

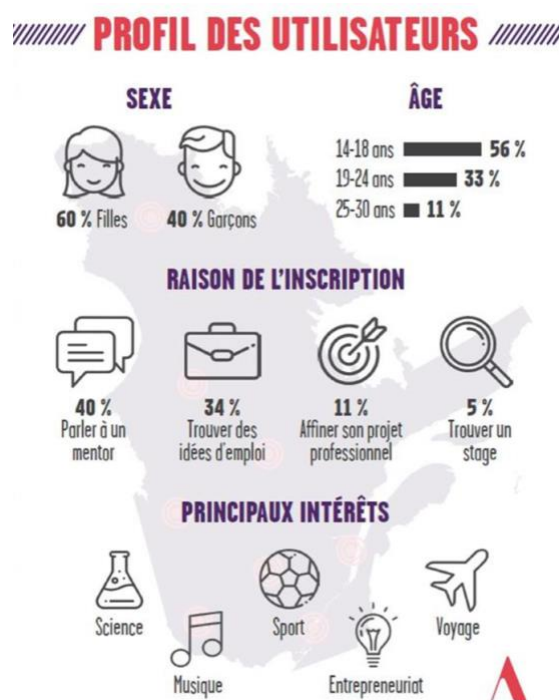
Ce qui distingue Academos est l'utilisation du numérique pour accompagner les jeunes. Évidemment, plusieurs organismes ont leur site, leur page Facebook où ils interagissent avec leur clientèle, mais Academos va au-delà de ces modalités en réalisant près de 100% de ses interventions à l'aide de la technologie. Notre ambition est de rejoindre les jeunes de manière personnalisée et de les engager concrètement à partir d'un appareil qu'ils ont en tout temps avec eux : leur téléphone intelligent. Depuis 20 ans, on utilise la technologie pour réaliser nos interventions. Ça a d'abord été le courriel, puis une application web, puis une application mobile et tout récemment nous avons fait l'ajout de Raoul notre robot conversationnel sur Facebook messenger.

L'utilisation de la technologie nous permet d'agir auprès d'un très grand nombre de jeunes avec une petite équipe, et ce sur l'énorme territoire qu'est le Québec.

Cela fait de nous un organisme qui doit agir un peu comme une startup pour demeurer à l'affût des usages du numérique par les jeunes, de l'évolution de la technologie et qui doit être agile en tout temps. L'utilisation du numérique nous donne aussi accès à beaucoup de données qui nous alimentent dans l'amélioration de nos services et aident à maximiser notre impact.

Le transfert des expériences, comment ça se passe ?

En ce qui concerne le transfert d'expertises, Academos est arrivé à un stade de maturité où cela devient possible et souhaité. Cet élément est d'ailleurs au cœur de notre plan stratégique 2019-2022. Nous avons récemment débuté un projet-pilote en partenariat avec l'UIMM La Fabrique de l'Avenir (Union des industries et métiers de la métallurgie) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France. Le projet est démarré depuis septembre 2018. La première phase a consisté en un transfert d'expertise ainsi que d'arrimage technologique avec nos partenaires. Nous sommes actuellement en phase de recrutement de mentors et les étudiants pourront participer dès l'hiver 2019.



Programme national Étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat - France

Jean-Pierre Boissin est directeur général du Programme national Étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PÉPITE) - France

Le dispositif PEPITE (Programme Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) a vocation à sensibiliser et accompagner les étudiants dans l'entrepreneuriat avec 120 000 étudiants impactés par des modules intégrées aux maquettes pédagogiques et 3700 étudiants-entrepreneurs. Pépite France fédère les actions des 30 pôles, capitalisent sur les bonnes pratiques et organise des manifestations nationales pour les étudiants-entrepreneurs. <https://www.pepите-france.fr/>

Nous avons mis en place une certification des compétences entrepreneuriales des étudiants-entrepreneurs Pépite Skills <https://www.pepите-france.fr/pepите-skills> et un programme d'accélération des projets Pépite Starter <https://www.pepите-france.fr/d-pepите-starter>.

Quels sont les jeunes concernés par le programme PEPITE ?

La cible est constituée de tous les étudiants de l'enseignement supérieur avec la mise en place de 30 pôles PEPITE sur les différents sites d'enseignement supérieur français. La mise en place est plus facile dans les écoles de management, les écoles d'ingénieurs et les instituts universitaires de technologie mais le dispositif touche maintenant l'ensemble des établissements. Il y a 52% d'étudiantes en France mais nous n'avons que 30% d'étudiantes-entrepreneures !

« Le dispositif PEPITE a vocation à sensibiliser et accompagner les étudiants dans l'entrepreneuriat avec 120 000 étudiants impactés par des modules intégrées aux maquettes pédagogiques et 3700 étudiants-entrepreneurs. »

Quelle est votre implication avec la politique publique nationale ou locale ?

Je coordonne le dispositif PEPITE (Programme Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) et Pépite France dans le cadre d'une mission nationale auprès de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Notre dispositif a été mis en place avec un manque

vont être annoncées en 2019 pour une mise à l'échelle du dispositif. Ceci permettra d'avoir une offre plus claire auprès des étudiants en étant plus rigoureux dans les l'accompagnement des projets entrepreneuriaux des étudiants mais aussi avec une plus grande exigence d'engagement des étudiants.

Table ronde : La participation des jeunes à la décision publique

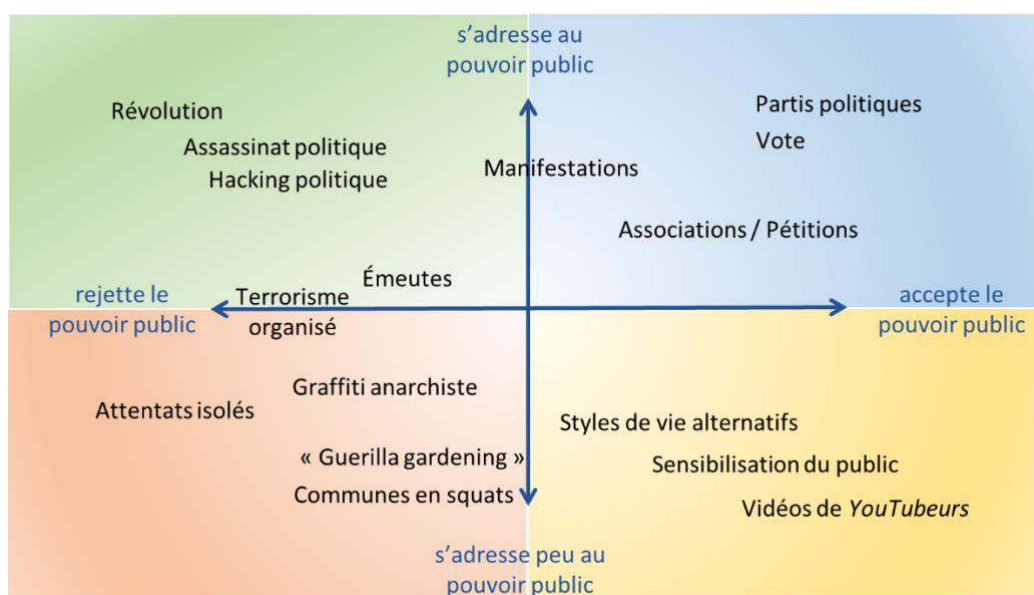
La participation des jeunes à la décision politique par Nicole Gallant et Laurent Lardeux

Nicole Gallant est politiste professeure titulaire au Centre Urbanisation Culture Société (INRS) et membre de l'Observatoire Jeunes et société (OJS) et Laurent Lardeux sociologue à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)

Malgré certaines distinctions nationales, les grandes tendances de la participation électorale et politique des jeunes sont très similaires entre la France et le Québec. Ceci est non seulement le cas des données sur la participation mesurable présentées ci-dessous, mais aussi sur le fait qu'une large part de l'action et l'expression politiques des jeunes se situe aujourd'hui en marge de ce qui était traditionnellement considéré comme la participation politique.

Pour situer la participation politique classique (telle qu'abordée dans ce court portrait statistique) par rapport aux autres formes d'engagement citoyen, Gallant (2017) a développé un modèle cartésien permettant de situer une action donnée en tenant compte, d'une part, de son niveau de remise en question de l'État et, d'autre part, de jusqu'à quel point cette action s'adresse directement ou non aux pouvoirs publics. Ce schéma est illustré ici avec quelques grands types d'activité disposés à titre indicatif sur ces deux axes, mais que le modèle prévoit plutôt que chaque action soit analysée individuellement pour y être située de manière spécifique. La participation classique est celle qui s'adresse à l'État et ne le remet pas en question ; sa forme la plus fondamentale constitue l'exercice du vote. Il s'agit d'une certaine manière de la participation la plus « sage ». C'est cet ensemble qui est typiquement mesuré dans les enquêtes qui concluent à un affaiblissement de la participation des jeunes.

Figure 1 : Schéma analytique de Gallant sur la diversité des formes d'action et d'expression politique



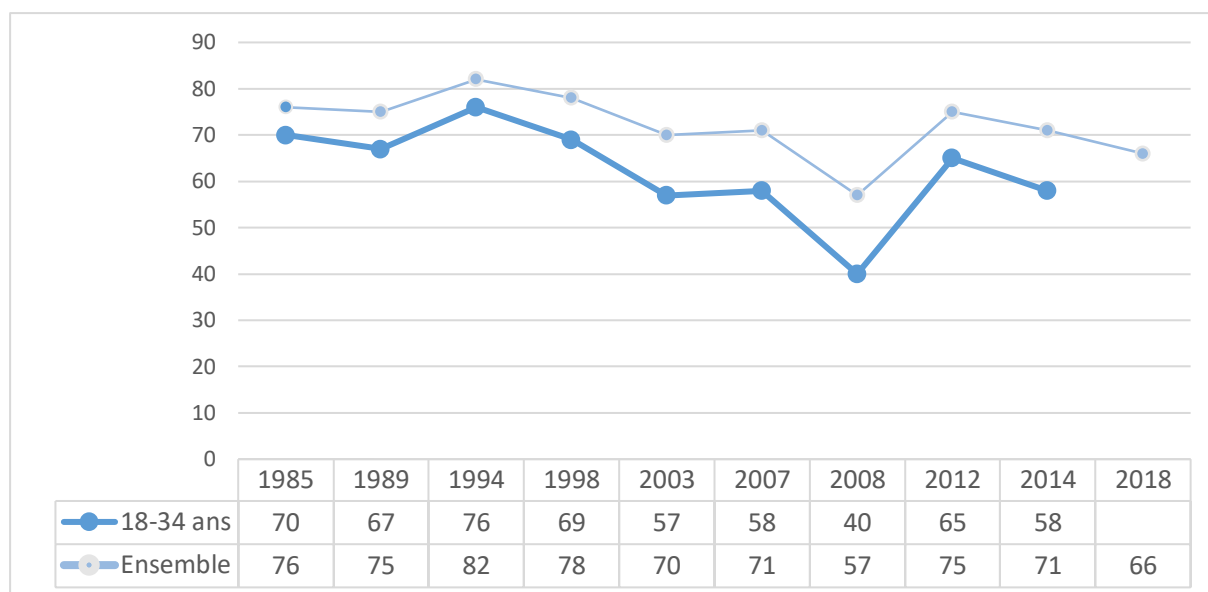
Source : Adapté de Gallant N. (2017)

Participation électorale au Québec et en France

Québec

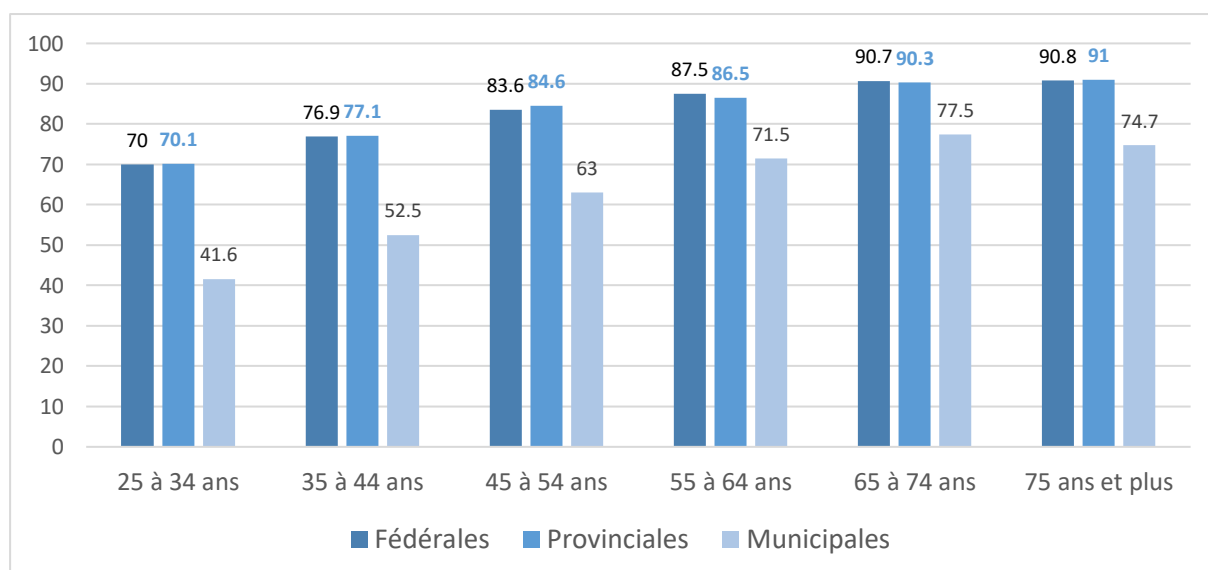
Au Québec comme ailleurs et depuis longtemps, la participation électorale des jeunes est inférieure à celle des autres tranches d'âge. De plus, bien qu'elle diminue présentement chez tous groupes d'âge, le déclin est aujourd'hui le plus prononcé chez les jeunes adultes, si bien que - à travers certaines fluctuations - l'écart s'est accru au fil du temps.

Figure 2 : Bon an mal an, les jeunes Québécois votent moins que leurs aînées



Source : Adapté de données publiques sur la participation des Québécois aux élections provinciales, compilées par la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

Figure 3 : La courbe de la participation électorale des Québécois selon l'âge est similaire entre les élections provinciales et fédérales

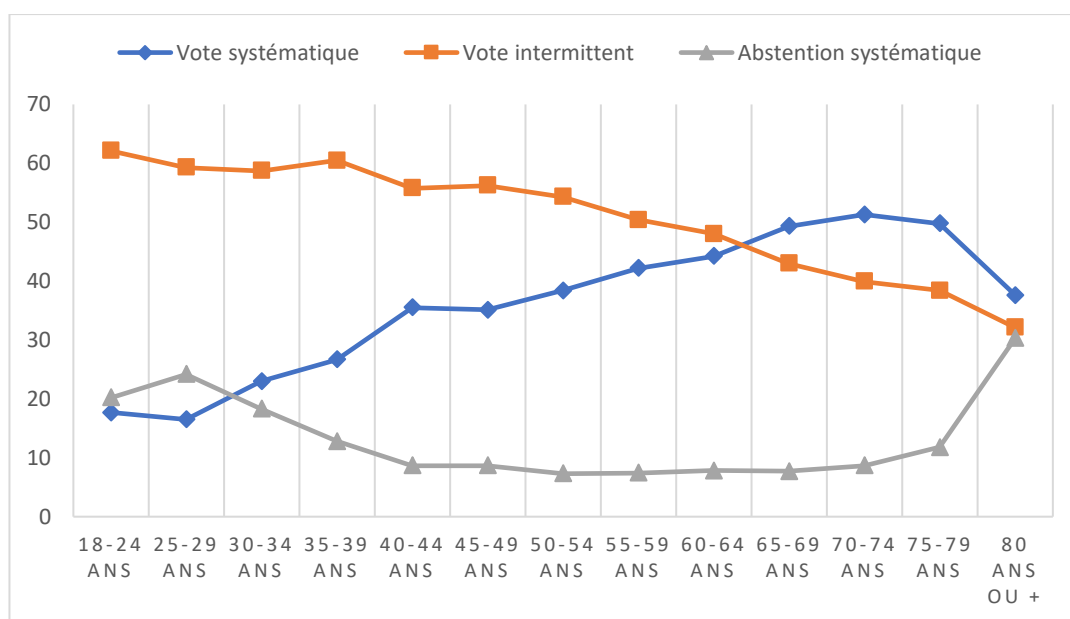


France

De même qu'au Québec où la pratique démocratique ne pourrait se limiter à sa dimension électorale, le niveau d'abstention régulièrement repris dans le paysage médiatique français pour évoquer une possible « crise de la citoyenneté » ne peut être considéré comme un indicateur fiable du degré d'intérêt pour la démocratie et la participation politique. Il permet toutefois de rendre compte du rapport des jeunes à la démocratie *représentative*, de la défiance exprimée à l'égard des élus et des institutions, mais aussi des variations de la pratique électorale entre les différentes catégories d'âge. En cela, les données sur la participation électorale recueillies en France par l'INSEE au cours des élections présidentielles et législatives de 2017 permettent d'apporter quelques éclairages, parfois à rebours des représentations couramment véhiculées en termes de « déconsolidation de la démocratie » (Foa et Mounk, 2016). Il apparaît en premier lieu que le comportement dominant des jeunes n'est pas une abstention systématique comme on pourrait s'y attendre, mais bien plus une participation intermittente avec une pratique sélective du vote à chaque élection (présidentielle et législative). On constate par ailleurs au fil des âges un rapprochement progressif des courbes, c'est-à-dire que plus les électeurs vieillissent plus ils ont tendance à voter systématiquement à chacune des élections, à l'inverse du vote intermittent qui décroît au fur et à mesure des âges.

« Aux dernières élections présidentielles en France, les jeunes les mieux insérés (en emploi, cadres supérieurs, en CDI, avec des salaires supérieurs à 2200 euros/mois, titulaires au moins du bac) ont nettement plus souvent voté que les autres. On observe donc d'importants écarts au niveau intragénérationnel »

Figure 4 : Participation par tranche d'âge aux élections de 2017



Lecture : 62 % des inscrits de la tranche d'âge des 18-24 ans ont voté de façon intermittente aux élections présidentielles et législatives de 2017

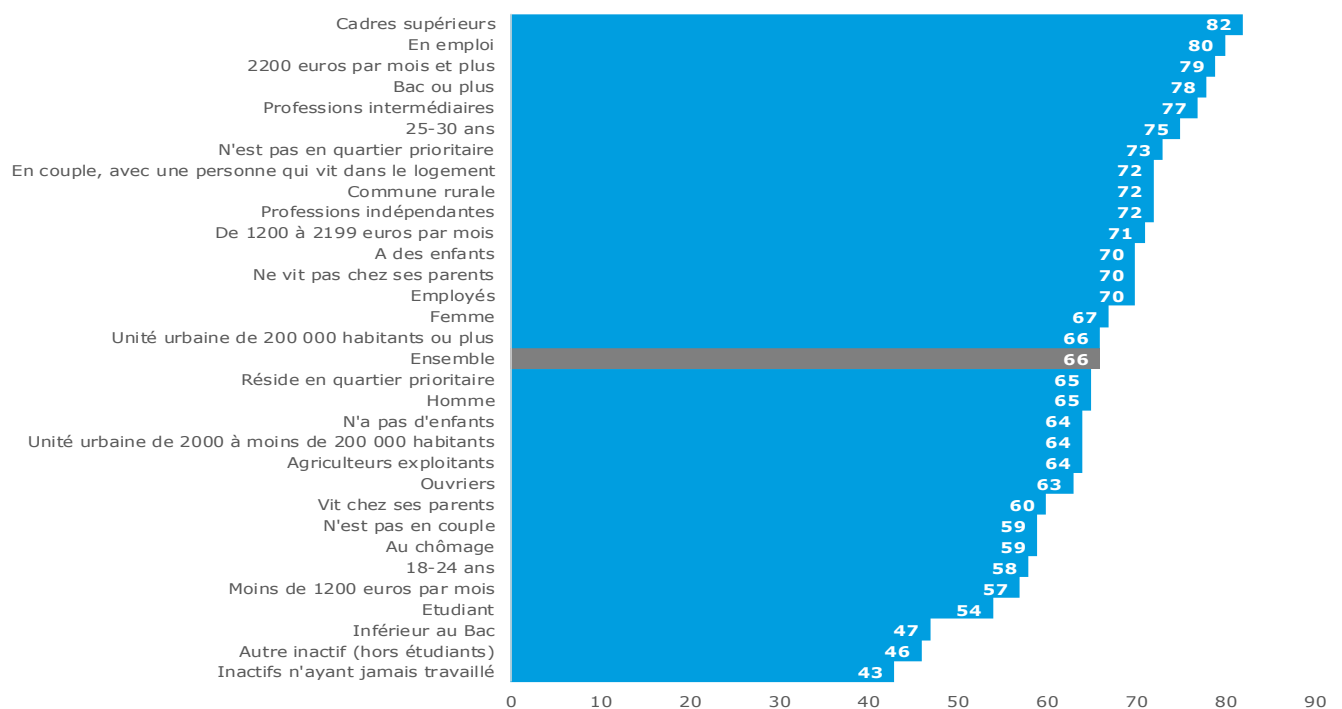
Source : INSEE, enquête sur la participation électorale 2017

Tous les travaux ne s'accordent pas sur les raisons de ce différentiel entre jeunes et populations plus âgées. Pour les uns, il s'agirait principalement d'un effet d'âge avec une jeunesse qui a toujours été plus contestataire et qui manifesterait sa désapprobation vis-à-vis des élus et de certains symboles de la démocratie représentative par une abstention plus marquée (Muxel, 2012). Pour d'autres, il s'agirait moins d'un effet d'âge qu'un effet de génération : les cohortes de citoyens qui arrivent, et ceux qui partent,

montrent deux pôles opposés : les plus anciens, nés pour la plupart avant-guerre ou juste après sont dans un rapport de remise de soi aux élites et voteraient davantage par devoir. Les nouvelles générations ont en revanche un rapport distant à la politique institutionnelle. Plus diplômés que le reste de la population, ils ont des connaissances sur la politique, mais pas forcément l'appétence qui va avec. Particulièrement défiants à l'égard des responsables politiques, ils participent autrement, par le « para-politique », via les associations notamment (Tiberj, 2017).

S'il existe des différences fortes au niveau intergénérationnel, il est également possible d'observer d'importants écarts au niveau intra-générationnel. Le baromètre Djepva sur la jeunesse (2018), permet notamment de rendre compte des caractéristiques sociales de jeunes ayant voté aux élections. Les jeunes les mieux insérés (en emploi, cadres supérieurs, en CDI, avec des salaires supérieurs à 2200 euros/mois, titulaires au moins du bac) ont nettement plus souvent voté que les jeunes se trouvant dans de situations socio-économiques plus fragiles (inactifs, chômeurs, sans diplôme, avec des revenus faibles).

Figure 5 : Quels sont les jeunes qui ont voté en 2017 ?



Lecture : 82% des jeunes de 18-30 ans ayant voté au moins une fois à une élection en 2017 appartiennent à la catégorie des cadres supérieurs

Source : INJEP-Crédoc, Baromètre Djepva sur la jeunesse, 2018

Ces chiffres témoignent du lien fort entre l'insertion socio-économique et le vote, les franges les plus fragilisées de la population étant celles qui se portent le plus à l'écart de la pratique électorale. Mais le sens donné au fait de s'abstenir peut revêtir des formes très différentes d'un individu à un autre, les raisons évoquées dans le baromètre jeunesse pouvant être *idéologiques* (sentiment affirmé d'inefficacité des élus, d'inutilité des élections ou mécontentement à l'égard des partis politiques) ou *pratiques* (impossibilité de se déplacer le jour de l'élection, inscription hors du lieu de résidence, méconnaissance du jour ou du lieu de l'élection). Il apparaît à la lecture des résultats qu'une très large part de l'abstention est d'abord motivée par des raisons idéologiques (84%) plutôt que par des motifs d'ordre pratique (11%), ce qui le renvoie davantage vers une forme d'action politique ou militante visant à exprimer un désaccord (Braconnier, 2017).

La participation associative

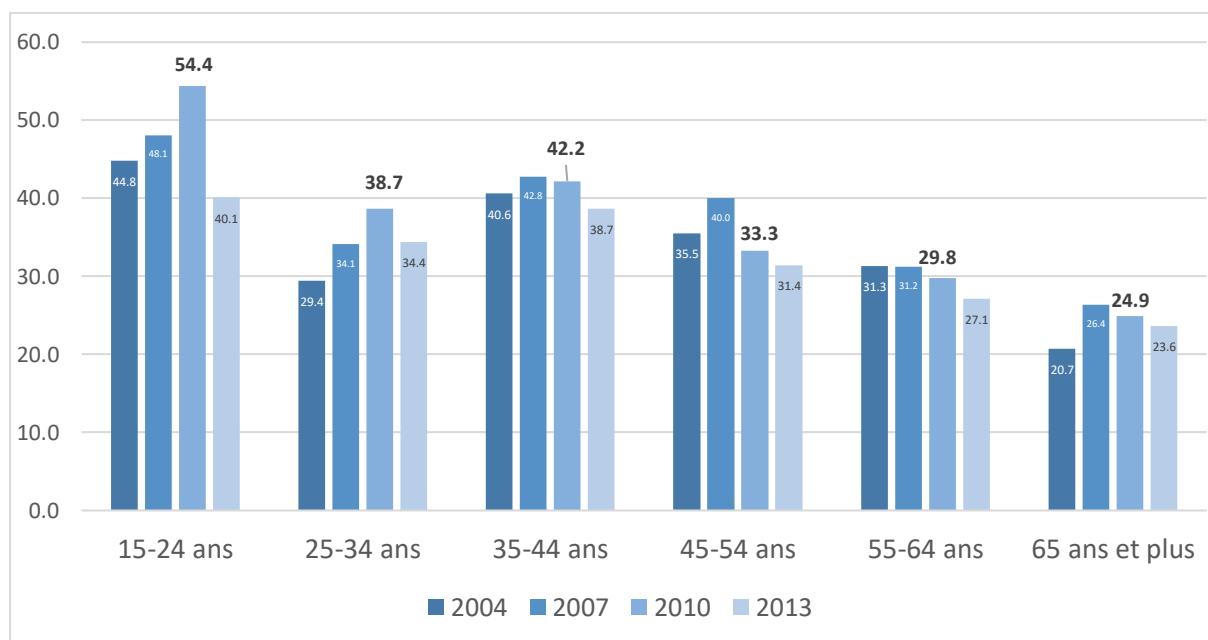
Outre le vote, quelques autres formes de participation politique « sage » sont largement reconnues et documentées, en particulier la participation civique associative. Celle-ci ne remet généralement pas en question le pouvoir public, mais peut exprimer plus ou moins directement des positions politiques - c'est-à-dire des opinions sur l'organisation de la vie en collectivité.

France

Concernant plus spécifiquement la participation associative, alors que certains symboles de la démocratie représentative connaissent en France une désaffection croissante, les associations sont régulièrement présentées comme l'un des facteurs de renouvellement de la participation citoyenne, notamment pour les nouvelles générations plus séduites par des formes d'engagement pragmatique et hors de cadres institués de la participation. D'après la dernière vague de l'enquête sur les valeurs, les plus jeunes sont certes ceux dont l'adhésion associative est la plus faible (35 % d'adhérents parmi les 18-24 ans), mais l'écart observé avec les autres catégories d'âge reste relativement faible, hormis pour la classe d'âge des 55-64 ans dont le taux d'adhésion atteint 46 %, soit 11 points d'écart.

Québec

Au Québec, l'adhésion associative est globalement plus élevée qu'en France. En outre, les écarts sont négligeables entre la participation associative des jeunes (57 % chez 15-24 ans), à peine plus faible que les autres (60 % chez les 25-54 ans) alors qu'elle diminue chez les 55 ans et plus (52 %) (ISQ). En revanche, les jeunes sont parmi les plus engagés dans des activités de bénévolat, lequel peut toutefois être associé à une participation plus sociale que clairement politique. Les taux de bénévolat montrent des écarts importants entre les plus jeunes (15-24 ans), qui font le plus de bénévolat de toutes les tranches d'âge, et les autres jeunes adultes, qui sont parmi ceux à en faire le moins. On voit là vraisemblablement des effets de cycle de vie.



Participation aux politiques publiques

Au-delà du rapport des jeunes à la politique instituée, la question est aussi de renverser la perspective et d'interroger non pas comment les jeunes participent et s'impliquent au débat public, mais plutôt comment les institutions démocratiques, et plus particulièrement les élus, ouvrent leurs portes aux nouvelles générations. L'enquête réalisée à l'INJEP en 2014 sur les dispositifs de participation des jeunes dans les conseils régionaux en France permet à ce sujet de dégager deux perspectives opposées :

A l'un des pôles, dans un contexte de forte défiance à l'égard de la politique et des élus, la mise en œuvre de ces dispositifs de participation des jeunes peut présenter un impact positif sur le fonctionnement des arènes de négociation en limitant certaines formes de « lobbying de couloir » et de cooptation qui se dirigeraient uniquement vers les jeunes les plus proches du pouvoir car disposant de plus de ressources, notamment scolaires, pour s'en rapprocher.

A l'autre pôle, avec l'institutionnalisation croissante de la participation, les dispositifs mis en place peuvent se réduire à un simple instrument de gestion ordinaire des conflits en renforçant les positions des acteurs déjà reconnus. De ce point de vue, ils peuvent présenter le risque de transformation de la « démocratie sauvage » (c'est-à-dire des formes publiques de contestations d'acteurs autonomes et hors-dispositif de la société civile) vers une « démocratie d'élevage » (qui se rapporte à certaines formes instituées de la participation pouvant inhiber toute parole contestataire) (Mermet, 2007).

« Les dispositifs contribuent en ce sens à renforcer la légitimité d'acteurs déjà connus dans le champ de la participation au détriment d'autres collectifs, associations, regroupements de jeunes »

Entre ces deux polarités, on observe une palette de nuances avec des dispositifs qui, sans remettre en cause les hiérarchies et les relations verticales entre jeunes et élus, contribuent toutefois à réduire les distances entre ces deux niveaux.

De façon générale, les dispositifs participatifs de jeunes tendent à prendre appui soit sur des organisations et mouvements de jeunesse déjà reconnus comme interlocuteurs privilégiés des politiques publiques, soit sur des

regroupements de participants directement concernés par les questions abordées. Les dispositifs contribuent en ce sens à renforcer la légitimité d'acteurs déjà connus dans le champ de la participation au détriment d'autres collectifs, associations, regroupements de jeunes, de taille plus réduite mais bénéficiant parfois d'une réelle influence, notamment dans certains quartiers populaires. Certains outils peuvent ainsi contribuer à renforcer les positions déjà convenues plutôt que les arguments des acteurs « alternatifs ».

Bibliographie

Braconnier C. (2017). « Chapitre 1 - L'abstention et la participation électorales », dans : Olivier Fillieule (dir.) (2017). *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...* Paris : Presses de Sciences Po, « Académique », 2017, p. 37-68

CREDOC (2018), *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse*. Paris : INJEP, Notes & rapports/Rapport d'étude

Gallant N. (2017). « Quatre grands types de pratiques politiques, en ligne comme hors ligne », *Bulletin de l'OJS*, vol 14, no 2, pp. 14-15.

Lardeux L. (2015). Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux, rapport d'étude, INJEP, janvier 2015.

Mermet, L. (2007). « Epilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Revel Maurice, Blatrix Cécile., Blondiaux Loïc Fourniau Jean-Michel, Hériard Dubreuil Bertrand et Lefebvre Rémi, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. Paris : La Découverte.

ISQ, adaptation de données Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Dons, bénévolat et participation (FMGD)*, 2013 et *Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (FMGD)*, 2004, 2007 et 2010.

Muxel, A. (2012). « L'électeur incertain », *Revue Projet*, 2012/2 (n° 327), p. 22-28

Tiberj, V. (2017). *Les citoyens qui viennent*. Paris : PUF

Institut du Nouveau Monde - Québec

Malorie Flon est coordinatrice du développement, Institut du Nouveau Monde

L'Institut du Nouveau Monde au Québec est une organisation à but non lucratif, non partisane, dont la mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique.

Nos 3 axes d'intervention :

« Le plus grand défi pour l'INM au Québec est celui de rejoindre les jeunes « éloignés » de la participation. Comment intéresser les jeunes qui vivent dans la vulnérabilité ou qui sont marginalisés, à s'intéresser et participer à la vie démocratique d'une société de laquelle ils se sentent exclus ? »

- Éducation civique - l'INM développe les compétences citoyennes, particulièrement celles des jeunes, sur un continuum d'âge de 15 à 45 ans.

- Participation publique - l'INM accompagne les organisations publiques et privées désireuses d'entrer en dialogue avec les citoyens, les parties prenantes, les communautés.

- Laboratoire d'idées - l'INM produit de l'information et organise des démarches délibératives sur des enjeux de société.

Quels sont les jeunes que vous touchez dans votre structure ?

L'INM offre des activités d'éducation civique, d'information et de participation publique aux jeunes québécois de 15 à 45 ans. Certaines activités s'insèrent dans le parcours scolaire, d'autres se tiennent dans des milieux de travail, d'autres encore dans des contextes de conversations publiques ponctuelles sur différents enjeux. Des efforts particuliers sont toujours déployés pour rejoindre les jeunes éloignés de la participation politique : jeunes issus de l'immigration, les jeunes autochtones, etc., mais des espaces et interventions spécifiques doivent être imaginés pour ces jeunes. L'intérêt de ces derniers à participer à des démarches de participation politique n'est pas évident pour toutes sortes de raisons liées à leur parcours personnel, leurs connaissances politiques, leur sentiment d'appartenance à la société, entre autres choses.

Quelle est votre implication avec la politique publique nationale ou locale ?

L'INM organise et anime chaque année plusieurs démarches de participation citoyenne visant à éclairer les prises de décision publique, de sa propre initiative ou à la demande d'institutions (ministères ou organismes du gouvernement du Québec, villes ou arrondissements de la métropole, commissions scolaires, etc.).

Quelles sont les limites ou difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement des jeunes aujourd'hui ?

Le plus grand défi est celui de rejoindre les jeunes « éloignés » de la participation. Comment intéresser les jeunes qui vivent dans la vulnérabilité ou qui sont marginalisés, à s'intéresser et participer à la vie démocratique d'une société de laquelle ils se sentent exclus ?

Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes - France

Frédéric Pairault est directeur général de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej)

L'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes est avant tout une association d'éducation populaire, en cela nous portons au national le plaidoyer pour la participation des enfants et des jeunes. Cette participation à la vie publique est essentielle dans la mesure où elle participe à l'éducation à la citoyenneté de ces publics et leur permet de développer leur pouvoir d'agir de citoyen. Nous conseillons, accompagnons et fédérons un tissu d'élus et professionnels afin que leurs démarches/dispositifs soient ambitieux et permettent effectivement d'atteindre ces objectifs. Nous sommes convaincus que le meilleur apprentissage passe par l'action, le faire.

Quels jeunes parvenez-vous à impliquer dans votre action ?

Dans nos accompagnements, et instances (comme le Comité jeunes de l'Anacej), nous arrivons à toucher et mobiliser des jeunes très divers. Il est cependant impossible de rassembler des jeunes qui soient « représentatifs » de la sociologie du territoire au sein d'un même dispositif. Néanmoins, dans la grande majorité des dispositifs locaux les enfants et/ou jeunes sont hétérogènes et c'est par ailleurs ce qui enrichit leur expérience de participation. Cela demande nécessairement un effort plus important pour aller « chercher » les jeunes les plus éloignés.

Quelle est votre implication avec la politique publique nationale ou locale ?

Au national nous procédons à des actions de plaidoyer et nous intervenons également dans de nombreux collectifs comme AEDE par exemple, afin de faire progresser le droit des enfants et jeunes et faire reconnaître les enfants et jeunes comme de véritables acteurs de la société aptes à participer aux décisions, notamment à travers leur expertise d'usage.

Au local, par l'accompagnement des collectivités, nous veillons à ce que l'expertise d'usage des enfants et des jeunes soit mobilisée afin de construire les politiques publiques.

Quelles sont les limites ou difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement des jeunes aujourd'hui ?

Nous n'accompagnons pas directement les jeunes, si ce n'est notre Comité jeunes qui est une instance de notre association composée de membres issus de dispositifs de participation locale de nos adhérents. Il a vocation à représenter les jeunes de leur collectivité au sein de l'association, participe à nos Conseils d'Administration et représente l'Anacej sur les événements de jeunesse et de participation internationaux.

La principale difficulté que nous rencontrons c'est l'accompagnement de ces jeunes en vue de produire de réels projets à l'échelle nationale. Cette difficulté est due au fait que ces jeunes viennent de toute la France et qu'il leur est difficile de s'organiser à distance pour avancer les projets qu'ils souhaitent mener.

« L'ANACEJ est une association en France qui conseille, accompagne et fédère un tissu d'élus et professionnels afin que leurs démarches/dispositifs soient ambitieux et permettent la participation à la vie publique des enfants et des jeunes dans l'objectif de développer leur pouvoir d'agir de citoyen »

« Dialogue structuré » au Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire - France

Fannie Cassé est chargée de projet « dialogue structuré » au Cnajep

Le Cnajep¹⁴ est une association française qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, qui rassemblent près de 100 000 associations locales, mobilisent plus de 500 000 jeunes engagés dans des projets. Par ailleurs, l'association est partie prenante de l'animation des territoires à travers un réseau de coordinations régionales. Depuis plusieurs années, le Cnajep est en charge d'animer le processus de « Dialogue Structuré », une méthode qui vise à améliorer l'efficacité des politiques

« Le processus de « Dialogue Structuré », une méthode qui vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de celles-ci. »

publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de celles-ci. Autrement dit, il s'agit de mieux organiser des espaces existants de débats et de participation plutôt que d'en créer de nouveaux. C'est avant tout une méthode, qui a été « institutionnalisée » au niveau européen principalement dans le domaine de la jeunesse, mais est transférable à tout niveau et pour toutes les thématiques. On peut donc définir le « Dialogue structuré » comme une méthode reposant sur des principes de mise en œuvre complémentaires et interdépendants afin d'atteindre un double objectif : l'amélioration des politiques publiques d'une part et un objectif éducatif d'autre part¹⁵.

Quels sont les jeunes concernés par ce projet ?

Comme tout dispositif, projet ou programme s'adressant aux jeunes, le dialogue structuré va intéresser certain·e·s mais pas d'autres. C'est pour cela qu'il est important de favoriser une diversité de formes de participation, d'implication, d'engagements. Il reste toujours difficile d'impliquer dans ce type de processus les jeunes les plus éloigné·e·s des formes de participation politique. Mais l'avantage du processus de dialogue structuré est qu'il permet au cours d'un cycle d'utiliser des formes différentes de participation : consultation numérique, événements... cherchant ainsi à s'adresser au plus grand nombre.

Quelle est votre implication avec la politique publique nationale ou locale ?

Le Cnajep est en charge depuis 2011 de coordonner en France le processus de dialogue structuré européen qui vise à construire les politiques de jeunesse européennes avec les jeunes. Dans ce cadre, le Cnajep coordonne un groupe de travail national qui rassemble des institutions françaises, des organisations de jeunesse nationales et organise des campagnes d'actions sur l'ensemble du territoire en direction des jeunes. Ce processus permet la participation des jeunes et des décideurs publics à tous les échelons du territoire, visant à influencer à la fois les politiques publiques locales, nationales et européennes.

Quelles sont les limites ou difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement des jeunes aujourd'hui ?

Les limites sont-elles du côté des jeunes ? Force est de constater que les jeunes lorsqu'ils sont associés de A à Z à la construction des politiques jeunes sont au rendez-vous ; ce n'est pas toujours le cas des élu·e·s. La limite réside également dans la prise en compte réelle par les décideurs de cette parole des jeunes.

¹⁴ <http://www.cnajep.asso.fr/le-cnajep/>

¹⁵ <http://provox-jeunesse.fr/propos-du-dialogue-structuré>

Citoyenneté jeunesse - Québec

Véronique Simard-Brochu est coordinatrice générale de Citoyenneté jeunesse

Citoyenneté Jeunesse au Québec est basée sur un principe de gouvernance PAR et POUR les jeunes c'est-à-dire que ce sont les jeunes (12-35 ans) qui sont non seulement en charge de l'organisme, mais qui déterminent ses orientations, les projets développés et le contenu des revendications de l'organisation. Ainsi, nous ne réalisons pas nos actions avec les jeunes, mais bien par ceux-ci. Ils sont également responsables de la défense des droits des jeunes en matière de représentation politique et d'accès à leur institution. Finalement, ils ont un rôle de sensibilisation auprès d'autres jeunes pour les amener à s'engager au sein de leur communauté également.

Les jeunes que nous arrivons à rejoindre sur une base régulière dans nos conseils d'administration sont principalement des jeunes déjà engagés dans leur communauté. En effet l'un des effets de notre système de gouvernance PAR et POUR les jeunes est que les jeunes qui se sentent apte à être administrateurs ou administratrices sont des jeunes qui possèdent une expérience d'implication. Ceux-ci peuvent donc devenir de jeune leader dans leur communauté. Nous pouvons rejoindre des jeunes de plusieurs régions du Québec puisque nous avons plusieurs forums partout sur l'ensemble du territoire et à assurer une diversité homme/femme et culturelle puisque chacun des forums doit faire des efforts de recrutement en ce sens. Nous arrivons dans un second temps à rejoindre les jeunes qui sont dans des institutions ou qui sont présentement dans des organisations de services jeunesse (maison des jeunes, ROCAJQ et CJE) via nos actions de sensibilisation et de formation. Ceci dit, leur niveau d'implication dans l'organisation est beaucoup moins participatif, puisqu'ils sont davantage en mode écoute. Ils ne sont donc pas des membres participatifs à part entière, ce qui est un chantier en soi pour nous puisque nous souhaitons vivement adapter notre structure pour assurer une meilleure intégration de ceux-ci.

« L'un des effets de notre système de gouvernance PAR et POUR les jeunes est que les jeunes qui se sentent apte à être administrateurs ou administratrices sont des jeunes qui possèdent une expérience d'implication. Ceux-ci peuvent donc devenir de jeune leader dans leur communauté. »

Les jeunes que nous n'arrivons pas à rejoindre sont les jeunes éloignés de l'implication, en situation de précarité ou simplement qui ne font ni parti d'une institution et d'une organisation. Cela s'explique pour deux raisons. La première est que notre structure d'organisation en conseil d'administration est plus difficile à entrer lorsque l'on a peu ou pas d'expérience dans ce genre de structure. Deuxièmement, parce que notre financement étant basé sur la réalisation de projet cela ne nous laisse pas ou peu de temps pour démocratiser les structures et assurer une formation des nouveaux venus dans les forums et un soutien constant de leur intégration. L'intégration de nouveaux administrateurs reposant souvent sur les anciens administrateurs et administratrices de l'organisation.

Quelle est votre implication avec la politique publique nationale ou locale ?

Comme les jeunes des forums doivent assurer la défense du droit des jeunes à s'impliquer, à avoir une place dans leur communauté et à avoir accès à leur institution, les jeunes des forums jeunesse déposent souvent des mémoires et font de nombreuses représentations auprès de leur élus municipaux, provinciaux et fédéraux en plus de participer aux consultations gouvernementales. En ce qui concerne la stratégie jeunesse, nous faisons partie de l'axe citoyenneté et nous pouvons donc déposer des projets qui touchent cet axe d'intervention.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement des jeunes aujourd'hui ?

Au risque de ne pas être original, la première chose que nous constatons est la tendance marquée par l'appareil gouvernemental de centraliser le financement aux organisations jeunesse et donc les différents axes d'intervention jeunesse au sein d'organisation qui cumulent les mandats en matière de jeunesse. Une seconde difficulté est de rejoindre un maximum de jeunes possibles provenant de milieux plus diversifiés.

Comité d'organisation des rencontres

OFQJ

INJEP

OJS

UNML (Union nationale des missions locales)

FFJ (Forum français de la jeunesse)

CNAJEP